

Composer avec la nature

territoires intercommunaux et petites villes

Thème de réflexion 2008



Prix national



Séminaire
ROBERT AUZELLE
arturbain.fr



Concours international



DGALN



MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT
DURABLE

PUCA

Composer avec la nature

territoires intercommunaux et petites villes

Thème de réflexion 2008

Prix national

Concours international

Séminaire Robert Auzelle

Association pour l'Art urbain et l'éthique du cadre de vie

Sous la direction de Robert-Max Antoni

assisté par Aude Vaspart

ART URBAIN

"Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la **qualité architecturale**, de la **qualité de la vie sociale** et du **respect de l'environnement**."



DGALN



PUCA



Association pour la promotion de l'Art urbain dite Séminaire Robert Auzelle

Association reconnue d'Utilité Publique (J.O. du 09/05/2004)
Président-Fondateur : Robert-Max ANTONI

Objet

Promouvoir l'enseignement de l'Art urbain et l'éthique du cadre de vie, pour améliorer la qualité de la vie et la qualité du cadre de vie des habitants.

Le choix d'un thème annuel de réflexion en faveur du développement durable et l'organisation de manifestations publiques sur ce thème, illustrant la définition de l'Art urbain, procurent des exemples de réalisations, des contributions d'orientation professionnelles et des projets prospectifs d'universitaires. Ils permettent de présenter une synthèse de ces manifestations dans un dossier pédagogique pour informer un large public.

Inspirateur

Robert Auzelle (1913-1983) a inspiré la création et la démarche du Séminaire lors de sa fondation en 1984. Architecte et urbaniste, il a marqué l'époque de la Reconstruction notamment par son approche basée sur la pluridisciplinarité, la concertation avec les habitants. Sa réflexion sur les finalités de l'urbanisme et de l'écologie, présente dans son œuvre écrite est plus que jamais d'actualité.

Quatre manifestations annuelles

Chaque année, le Séminaire interpelle les élus, les professionnels et les universitaires sur une thématique relative à l'amélioration du cadre de vie en relation avec la politique publique du développement durable.

1/ Assemblée générale et thème de réflexion annuel

Le Président présente le bilan des activités de l'année précédente et le thème de réflexion annuel retenu. Le Concours international, la Rencontre entre les organisations professionnelles et les services de l'Etat ainsi que le Prix national porteront sur ce thème.

2/ Rencontre avec les organisations professionnelles

permet de connaître les actions engagées par chaque profession au regard du thème de réflexion annuel. Les actes de cette rencontre font l'objet de publications dans les revues professionnelles.

3/ Prix national arturbain.fr

s'adresse aux maîtres d'ouvrage publics et privés. Le Séminaire sélectionne et présente lors d'une manifestation publique des opérations d'aménagement remarquables par leur méthode d'élaboration et la qualité des réponses. Sensible aux relations entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et usagers, il valorise les équipes et les élus qui ont su mener à bien de tels projets. Ceux-ci sont exposés sur www.arturbain.fr. Le Séminaire réalise un travail de pédagogie par l'exemple.

4/ Concours international et les Bourses de l'Art urbain

est ouvert aux équipes pluridisciplinaires d'enseignants et d'étudiants des écoles et universités d'architecture et d'urbanisme, d'ingénierie, de paysage, de design d'espace... Ces équipes proposent un projet ancré sur les enjeux d'un site existant. Moment de création et de confrontation d'idées, ce concours fait émerger une pluralité de points de vue d'horizons différents, source d'inspiration à la disposition des professionnels. Des bourses sont attribuées aux lauréats.

La soirée de la remise des prix est aussi l'occasion de décerner des **Bourses de l'Art urbain** à de jeunes professionnels titulaires des meilleurs projets de fin d'études du Cycle de Master.

L'enseignement à distance sur www.arturbain.fr et les publications

Sous la direction du Président-fondateur Robert-Max Antoni, permettent de sensibiliser les étudiants et d'informer le public sur le Vocabulaire français de l'Art urbain - dont les termes sont utiles pour parler de l'urbanisme, de l'architecture et de l'environnement - le Référentiel pour la qualité du cadre de vie pour mieux évaluer la qualité architecturale, la qualité de la vie sociale et le Respect de l'environnement des projets et réalisations, la "e-sensibilisation" regroupant vidéos pédagogiques, publications et articles sur l'Art urbain et l'éthique du cadre de vie.

Fonctionnement de l'association : l'Etat, le mécénat et le bénévolat

Le Séminaire présente un caractère de service public ; ses objectifs s'inscrivent dans la mise en œuvre de la politique publique de développement durable. L'Etat (MLET) apporte son soutien au Séminaire dont les ressources proviennent du **mécénat**, des cotisations et du bénévolat de ses membres.

La cotisation annuelle de soutien individuelle est de 20€ et celle des sociétés de 500€ à 1000€. Pour les associations et les collectivités, le montant est laissé à leur appréciation. Un fonds d'épargne est dédié aux bourses destinées aux étudiants et aux jeunes professionnels.

Sommaire

Introduction et thème de réflexion 2008	6
Chapitre I : Prix national arturbain.fr 2008	13
Chapitre II : Concours international arturbain.fr 2008-2009	25
Conclusions des 2 manifestations	51
Annexes	55

Introduction

Depuis sa fondation en 1984, les actions pédagogiques engagées par le Séminaire Robert Auzelle (SRA) participent à la promotion de l'Art urbain, tel que le définit le Séminaire Robert Auzelle¹, et de l'éthique du cadre de vie. Elles s'inscrivent pour l'année 2008/2009 dans le cadre de la convention d'objectifs passée avec la DGALN sur un thème de réflexion venant en soutien du Grenelle de l'environnement :

« Composer avec la nature, territoires intercommunaux et petites villes »

Le thème a été choisi à la suite d'une consultation du milieu professionnel et universitaire du cadre de vie. Il concerne l'espace, notre bien commun. Il s'intéresse plus particulièrement à des territoires à échelle humaine telles « les petites villes et les communautés de communes » ainsi qu'aux questions posées par l'éthique professionnelle du cadre de vie. Il interpelle les élus, les professionnels et les universitaires à l'occasion de 2 manifestations publiques se tenant à l'Arche de La Défense réunissant les membres et les invités du SRA.

Sont réunis dans ce dossier 2 chapitres présentant :

Le Prix national arturbain.fr du 10 décembre 2008 :

Les 6 opérations présentées par les maires et les maîtrises d'ouvrages illustrent le thème ; sélectionnées pour leur valeur exemplaire, chaque opération est présentée en faisant ressortir les qualités architecturales, sociales et environnementales.

Le Concours international arturbain.fr du 9 juin 2009 :

1 Art urbain : « Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement ».

En langue française, les esquisses des équipes pluridisciplinaires pilotées chacune par un professeur accompagné d'étudiants, sont présentées selon la méthode avant/après pour apprécier les améliorations apportées au cadre de vie.

Les esquisses font également valoir, comme pour les opérations, les qualités architecturales, sociales et environnementales présumées de leurs propositions.

Les annexes donnent divers renseignements sur l'enseignement par Internet du Séminaire Robert Auzelle et les articles de presse parus en 2008-2009.

En conclusion, il conviendra de se référer aux synthèses figurant dans les communiqués de presse en tête des 3 chapitres. Le lecteur pourra ainsi tirer son enseignement. Les acteurs, élus, professionnels et universitaires apprécieront l'utilité de ces travaux pour leur usage dans l'exercice de leurs responsabilités.

Enfin, nos remerciements iront aussi à nos mécènes, aux sociétés membres, ainsi qu'aux bénévoles du Séminaire Robert Auzelle qui ont rendu possible l'organisation des 2 manifestations et l'octroi de Bourses aux lauréats du Concours international.

Robert-Max ANTONI
Président

THEME DE REFLEXION 2008

Composer avec la nature

Territoires intercommunaux et petites villes

Dans la suite des thèmes des années précédentes sur «La place publique, lieu de vie sociale» en 2006, « Reconsidérer le lotissement comme ensemble urbain à mesure humaine» en 2007, le Séminaire Robert Auzelle propose le thème 2008 :

Composer avec la nature

Ce thème nous invite à réfléchir sur la difficulté de créer un cadre de vie qui respecte la dignité des personnes et l'environnement. Le terme *composer* s'entend aussi bien au sens de la conception que de la conciliation. « Composer avec la nature », reprend en français le titre de l'ouvrage de l'architecte paysagiste Ian L. Mc Harg «*Design with nature* »

Dans tous les pays, l'ère de la mondialisation voit accélérer l'accroissement démesuré, désordonné et sans limite des agglomérations. Selon les experts, ce phénomène semble irréversible.

Dans cette situation, un aménagement conscient, structuré, économe, harmonieux dans leur rapport à la nature des territoires de communautés de communes et des petites villes peut être une réponse au développement urbain. Il s'agit d'engager une réflexion sur l'évolution de ces territoires, de proposer des règles d'un ménagement de leurs sites et de leur paysage en composant avec la nature. De même peuvent être explorées les potentialités intercommunales dans les domaines du développement économique, social et culturel, et du fonctionnement au quotidien (transport, scolarité, commerces).

Ce travail s'appuiera sur les usages et prendra en compte les attendus du développement durable (renforcement de la biodiversité, réduction de la consommation énergétique...).

Sur cette base, des projets d'aménagement ponctuels, d'intérêt général (équipements, aménagement renforçant la biodiversité...) pourront être proposés.

Bibliographie :

Le site Internet www.arturbain.fr fournit les informations pédagogiques du SRA :

-le résumé du « Référentiel pour la qualité du cadre de vie ».

-les fiches du « Vocabulaire de l'art urbain » apportent une aide pour la représentation graphique et la composition urbaine notamment la fiche « plan du réseau nature ».

Définitions du Vocabulaire Français de l'Art urbain

PLAN RÉSEAU NATURE

NATURE :

N. f. Ce qui, dans l'univers, se produit spontanément, sans intervention de l'Homme (Le Petit Robert).

Ce critère, fortement restrictif, est difficilement applicable dans un milieu soumis à l'action de l'Homme. Par exemple, un champ entouré de bois sera moins perçu comme élément de nature que s'il se trouvait en milieu urbanisé. Ainsi, il sera utile de tenir compte de la relativité de notre perception.

RÉSEAU :

N. m. Ensemble [...] de lignes entrelacées ou entrecroisées (Le Petit Robert).

Il peut se caractériser par sa continuité.

Nous appellerons « Plan Réseau Nature » un **document d'art urbain mettant en relation les éléments de la nature (eau, air, sol, faune, flore, etc.) et les éléments bâtis pour une entité géographique**. Son objet est d'indiquer les améliorations de la qualité du cadre de vie par un ensemble d'actions (de prévention des risques, de réhabilitation, de préservation, de mise en valeur). Pour cela, il compare le diagnostic de l'état existant des potentialités et carences d'un territoire (cours d'eau, bois, etc./décharges, pollutions, etc.) et l'état résultant des actions prioritaires à mettre en œuvre. Ainsi, il se présente en deux cartes suivant le principe « avant/après » à une échelle comprise entre 1/5 000 et 1/25 000.

Au I^{er} siècle av. J.-C., Vitruve, en citant Alexandre, fait valoir un modèle de ville qui, avec ses campagnes environnantes, forme un système autonome : « Une ville ne peut s'agrandir sans campagne fertile, [...] faire subsister ses habitants sans riches récoltes. »

Jusqu'à la fin du Moyen Âge, le modèle de la cité défendue par des murailles avec la nature cultivée extra-muros perdurera (1).

À la Renaissance, la nature est reconsidérée et magnifiée

« Pour la première fois, on reconnaît que la vie de l'Homme, bien ou mal portant, est liée aux forces de la nature, que cette nature ne doit être ni contrariée ni conquise, mais plutôt traitée comme une alliée et une amie dont les cheminements doivent être compris et les conseils suivis. »

Lewis Mumford

pour son esthétisme. Dans les parcs royaux, le végétal est alors un décor, une mise en perspective théâtralisante de la puissance royale et de sa gloire.

Au XVII^e siècle, les progrès dans le domaine scientifique (découverte des lois d'optique, d'hydraulique, etc.) ont conduit à une artificialisation de la nature. Par l'utilisation des perspectives, des fontaines, de l'art topiaire, de l'illusion d'optique, le jardin à la française illustre bien cette volonté de façonner la nature (2).

À la même période, les murs à pêches de Montreuil ou les murs à raisins de Thomery révèlent un autre lien avec la nature (3). Grâce à l'inertie thermique de murs talochés de plâtre, les arboriculteurs produisaient des fruits hors saison, exploitant au mieux les ressources naturelles. Cette particularité locale conduisit à favoriser l'exportation d'une partie de la production.

Début du XIX^e siècle, l'insalubrité des villes exemptes d'éléments de nature poussèrent les urbanistes à réévaluer le statut du végétal dans la ville sous l'impulsion des théories hygiénistes. Influencé par le modèle londonien, Napoléon III demanda à Haussmann et Alphand, l'architecte, de créer dans Paris un système de parcs (4) accompagnant la croissance de l'agglomération. Liant les trois échelles urbaines, l'îlot, le quartier et la ville, ils composèrent un réseau cohérent, constitué de **squares**, parcs, et bois reliés par des **avenues** plantées.

De même, vers 1875, F. L. Olmsted réalise un Park System à Boston, l'*Emerald Necklace* reliant les potentiels

de nature existants (lacs, rivières et bois) (5).

Dans les années soixante, apparaît le mouvement écologiste. La publication de *Composer avec la nature* de l'architecte paysagiste Mac Harg, précurseur de la planification écologique, signale que « les atteintes à la nature sont à limiter, mieux, les projets doivent, à leur manière, entrer dans l'évolution millénaire du monde au lieu de la contrarier, sous peine des sanctions les plus graves ». Dans ses travaux, par la compréhension des cycles de la nature, par l'utilisation de méthodes multicritères, il cherchera à définir l'aptitude des territoires à accepter l'urbanisation (8).

Comme pour les systèmes de parcs, la création d'un réseau est une solution permettant une réintroduction de la nature en ville trouvant son intérêt dans les relations et la synergie entre les éléments. C'est une approche systémique obligeant à aborder les éléments de nature comme un tout. Ainsi, cette approche a pour but de favoriser la biodiversité, la prévention des risques naturels, la mise en valeur de la nature, de même que l'architecture et la vie sociale. Cette réflexion s'est développée au cours des dernières décennies et s'observe à travers les politiques publiques en France :

-1976. Premières études d'impact sur l'environnement (EIE) (7). Une carte de patrimoine s'attache à répertorier différents types d'éléments de nature pouvant faire l'objet d'une protection réglementaire.

-1983. Les « plans verts », déclinés de l'échelle communale (6) à l'échelle régionale, s'intéressent à tous les espaces libres. Les thèmes développés sont le paysage,

les pratiques urbaines, l'écologie, etc. La plupart ont pour objectif d'accroître le capital vert des villes, de réduire les inégalités d'accessibilité à la nature, d'établir un réseau de liaison entre les espaces de nature (9). Ils sont considérés comme documents de référence pour la programmation et l'attribution de subventions...

-1994. **Plan de paysage** (V. fiche du *Vocabulaire*).

Aujourd'hui, la notion de « trame verte et bleue » ressortant du Grenelle de l'environnement (2007) a pour objet la construction d'un réseau écologique avec les acteurs locaux, pour un remaillage cohérent et pertinent du territoire. Il est élaboré sur une « base contractuelle » (10).

Pour le Séminaire Robert Auzelle, cette démarche, pour vertueuse qu'elle soit, n'est pas suffisante. Le Plan Réseau Nature a pour ambition de concilier dans une seule démarche les impératifs écologiques au regard d'un aménagement qualitatif. Les petites villes (moins de vingt mille habitants) et territoires intercommunaux concernés, possédant encore de forte potentialité de nature, peuvent être vus comme alternatives au développement des grandes agglomérations. Il s'agit donc de « programmer une organisation de l'espace conforme aux aptitudes du milieu au regard des usages de l'Homme » (Mac Harg). Il faut que les maîtres d'ouvrages, avec le concours des écologistes, des paysagistes, des urbanistes, des aménageurs, des architectes et des ingénieurs, composent avec la nature dès la programmation d'un projet d'intérêt local (équipement public culturel, social, sportif, lotissement d'habitation, industriel, équipement routier, etc.).

V. ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT, PLAN DE PAYSAGE, SQUARE, TRAME FONCIÈRE.



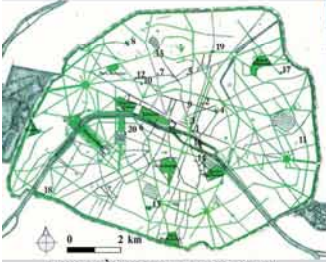
LES TRÈS RICHES HEURES DU DUC DE BERRY, MOIS DE MARS, VERS 1440



LES JARDINS DE VAUX-LE-VICOMTE, LE NÔTRE, XVII^e S.



LES MURS À PÊCHES DE MONTREUIL, DÉBUT XX^e SIÈCLE



SYSTÈME DE PARCS ET JARDINS PARISIEN, HAUSSMANN-ALPHAND, 1850



L' "EMERALD NECKLACE", BOSTON USA, F. L. OLMSTED, 1875

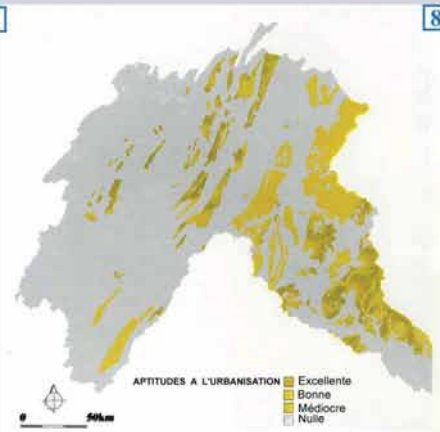


PLAN VERT DE RAMBOUILLET (20 000 hab.), 1991



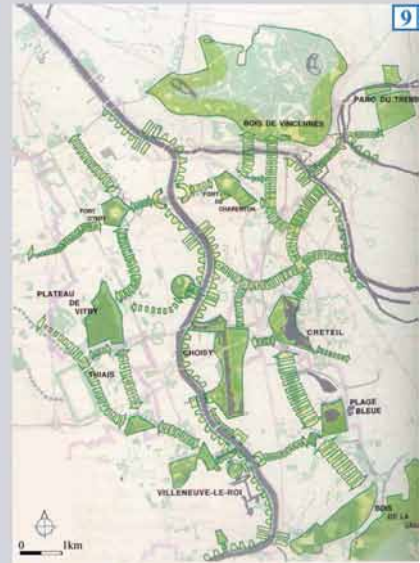
- HYDROLOGIE**
 - Cours d'eau
 - Mare - Etang
- QUALITE DES COURS D'EAU**
 - Niveau de qualité
 - Zone de frayère
 - Prise d'eau potable en rivière
- MILIEU NATUREL**
 - Espace boisé
 - Limite du parc régional
 - Forêts domaniales
 - Forêts privées
- MILIEU NATUREL A PROTEGER**
 - Intérêt
 - Ornithologique - Piscicole
 - Station botanique
 - Grands mammifères
- PATRIMOINE CULTUREL - TOURISME**
 - Édifices à protéger
 - Édifices en cours de protection
 - Édifices intéressants
 - Château
 - Manoir
 - Église
 - Sites protégés
 - Sites archéologiques
- SENTIERS DE RANDONNÉE**
 - GR 22
 - Ecouverts - Perseigne
 - Promenade
 - Gîtes ruraux
 - Zone bâtie
 - Zones à dominante agricole
 - Zones du parc naturel

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EXTRAIT : CARTE DE PATRIMOINE)



- APTITUDES A L'URBANISATION**
 - Excellente
 - Bonne
 - Médiocre
 - Nulle
- Très favorable à l'urbanisation. Terrains relativement plats, les meilleures terres agricoles sont exclues.
- Favorable à l'urbanisation. Terrains relativement plats. S'étend sur les meilleures terres agricoles.
- Peu favorable à l'urbanisation. Zone inondable (cruce centenaire) à l'intérieur des terrains.
- Impropre à l'urbanisation. Terrains de forte pente et zones d'approvisionnement de la couche aquifère.

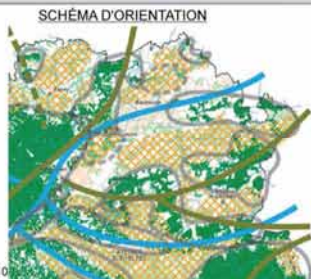
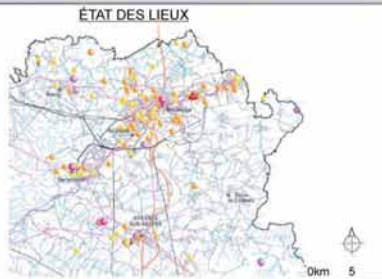
APTITUDE A L'URBANISATION, COMPOSER AVEC LA NATURE, MC HARG, 1969



- ESPACES VERTS**
 - Existant
 - A créer
 - A Situer
 - Liaisons vertes
- Liaisons vertes**
 - Points de vues
 - Cimetière
- Schématisme des liaisons**

SCHEMA DE TRAME VERTE SUR LA SEINE-AMONT

- Pollution chimique continentale**
 - Sites pollués représentant une menace pour la ressource en eau
 - Installation Classées pour la Protection de l'environnement
 - Sites SEVESO
- Fragmentation du territoire et nuisances sonores**
 - Infrastructures de transports terrestres classées en voies bruyantes et / générant des coupures majeures
 - lignes EDF aériennes
- Extraction, exploitation de matériaux**
 - sites d'extractions de matériaux
- Artificialisation, urbanisation**
 - espaces artificialisés



- Corridors principaux**
 - à créer
 - à pérenniser
 - de zone humide
 - fluviaux
 - forestier
 - miniers
- Maillage biologique et paysager**
 - Espaces naturels à conforter
 - Espaces à restaurer

10 TRAME VERTE ET BLEUE DU NORD-PAS-DE-CALAIS (EXTRAITS DE CARTES)

CIRCULATIONS DOUCES

CIRCULATIONS DOUCES : Néologisme récent définissant tout moyen de déplacement n'utilisant « aucune énergie polluante ». Entrent ainsi en jeu la marche, les poussettes, les aides à la mobilité motorisée (ANM), les vélos et vélos à assistance électrique, les déambulateurs et les patineurs (rollers et trottinettes). D'une manière générale, les circulations douces permettent une accessibilité à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite.

Ce terme est apparu dans les années 2000 en France et s'est inscrit dans une réflexion à différentes échelles (du quartier, de l'agglomération, du territoire). Les circulations douces valorisent des moyens de mobilité existant depuis la nuit des temps.

Jusqu'à l'Empire romain, les voies étaient fréquentées par tous : véhicules, piétons, animaux, etc. « Généralement séparé de la chaussée par un caniveau, le trottoir est fréquent dans la ville romaine où il protège les piétons de la circulation des chars et des cavaliers (1). Il faut ensuite attendre l'invention et la diffusion du carrosse pour que le trottoir réapparaisse en milieu urbain, à Rome d'abord, dès le XV^e siècle, à Paris seulement à l'âge classique pour permettre la flânerie devant les vitrines des magasins de luxe. » (2)

Ne faudrait-il pas retrouver de nos jours le principe des allées cavalières de l'époque haussmanienne ?

Le Mouvement moderne, avec le IV^e congrès des CIAM de 1933, invente la notion de « séparation des trafics » : « Ce principe vise à réaliser des voiries distinctes pour les différents usagers, en fonction de leur vitesse : automobiles, bicyclettes, piétons. » Dans les années soixante,

« Aujourd'hui, cet usage de la voiture est de plus en plus contesté. La crise du pouvoir d'achat, les défis climatiques, mais aussi l'encombrement des centres-villes contribuent à une évolution des pratiques. [...] Nous nous apercevons que plus une personne est mobile, plus elle est multimodale. [...] Il est logique dans cette nouvelle configuration que la mobilité ne soit plus le terrain de jeu exclusif des opérateurs historiques. [...] Et cela ne peut marcher que parce qu'il n'y a jamais très loin une station de métro, un arrêt de bus et une station Vélib'. »

Bruno Marzloff

les « grands ensembles » et les « villes nouvelles » appliquent parfaitement ce principe (4/5).

Dans les années soixante-dix en France, les lois sur la sécurité et le confort du piéton apparaissent, suivies de « rues piétonnières » (3), qui peuvent former de véritables « aires piétonnes » dans le centre des villes et qui sont réservées aux piétons et aux cyclistes (parfois aux transports en commun et aux livraisons à certaines heures). En Allemagne, aux Pays-Bas et en Angleterre, elles existent depuis les années soixante. Les élus ont la volonté de consacrer aux piétons les centres-villes, tout en maintenant du stationnement pour les automobiles au voisinage. En effet, les « aires piétonnières » favorisent l'animation et l'activité commerciale. Elles font l'objet d'études ; aussi « la dimension théorique du centre est-elle définie par la durée du déplacement d'un piéton d'un point à un autre ; dans la mesure où elle n'excède pas dix minutes, soit l'équivalent d'un cercle de 450 m de rayon, soit 60 ha, elle peut être considérée comme supportable, et elle rend ainsi réelle la notion d'échange, raison d'être du centre ».

Les années 2000 marquent enfin l'intérêt du public en France pour l'écologie et la protection de l'environnement. Alors que le vélo est un moyen de circulation privilégié aux Pays-Bas, au

Danemark ou en Chine (6), l'apparition des vélos en ville en France rencontre un succès inattendu : Vélo'V, Vélib', vélos « de la mairie » (7). Des pistes dédiées aux vélos sont le plus souvent prises sur la voirie réservée aux véhicules.

Le Certu lance en 2001 le programme d'étude « Ville accessible à tous ». Il reprend les différents types d'accessibilité, en explique les contenus et les objectifs, afin d'améliorer les rapports entre les usagers et leur territoire. Il parle tout d'abord de « l'accessibilité géographique », dont la dénomination existe depuis 1970, ensuite, de « l'accessibilité physique », apparue grâce à des associations de personnes à mobilité réduite dans les années soixante, et enfin, de « l'accessibilité sociale » (8), notion plus récente institutionnalisée par la loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU).

La réimplantation d'un tramway est l'occasion de générer un réseau de circulations douces en revoyant l'ensemble des transports et l'urbanisme du territoire. La ville lance des enquêtes et des études sur les circulations douces, qui cohabitent en harmonie ou séparément avec les circulations dures en fonction des vitesses de circulation et des volumes de trafic (9), ainsi que les sys-

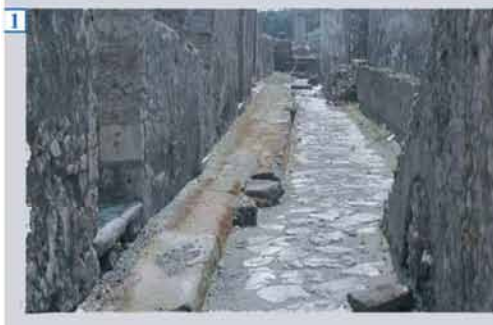
tèmes dits « d'écomobilité » (tramways, navettes fluviales, etc.). Les circulations douces sont à replacer dans un système de réseaux de déplacements (10). Les endroits stratégiques ou nœuds, comme les appelle K. Lynch, sont les points de croisement de ces réseaux. Ils sont accompagnés de points de repères : installation de bornes à vélos en plus grand nombre, parauto relais associés au tramway et confort de l'espace public pour le piéton (11).

La *Démarche du code de la rue*, éditée en 2008 en France, favorise les zones de rencontres, les zones à 30 km/h et les pistes cyclables à contresens automobile. Elle donne la priorité absolue au piéton sur tout autre moyen de déplacement (loi du plus faible sur le plus fort). Dans la pratique de l'espace public, des progrès restent cependant à faire.

Le 29 avril 2009, le président de la République française a officialisé le terme de « circulations douces » lors de son discours sur le projet du Grand Paris.

Avec le thème « Le Centre urbain et son environnement accessibles à tous, petites villes et territoires intercommunaux », le SRA a engagé en 2009 une réflexion dans le cadre du Prix national et du Concours international. Le but est, d'une part, de sensibiliser les étudiants, les enseignants, les élus et les professionnels à l'accessibilité des personnes et, d'autre part, de proposer des projets et des opérations exemplaires.

V. CHAUSSÉE, CENTRE-VILLE, PARC RELAIS, REPÈRE, RUE PIÉTONNE, SIGNALÉTIQUE URBAINE, STATIONNEMENT, TROTTOIR.



1- POMPÉI, FONDÉE AU VI^e S. av. J.-C.



2- PREMIER TROTTOIR FRANÇAIS, RUE DE L'ODÉON, 1781, PARIS



3- RUE PIÉTONNIÈRE DU GROS HORLOGE, ROUEN

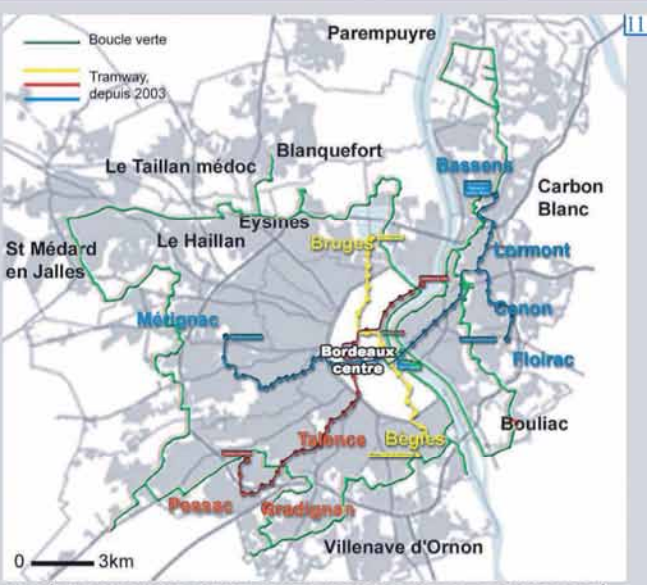
4- ÉVRY VILLE NOUVELLE (91), AVEC SÉPARATION DES TRAFICS, 1965



5- PLACE DES TERRASSES DE L'AGORA, ÉVRY, arch. : CATTANI, FABRE et PERROTET



6- PARKING À VELOS, AMSTERDAM, arch. : VMX 7- RUE SANS TROTTOIR EN CHINE



8- ACCESSIBILITÉ TRAM:VÉLO 10- VUES SUR LE PARCOURS DE LA BOUCLE VERTE DE LA CUB arch. : AGENCE A'URBA

9- COHABITATION DES USAGERS

11- RÉSEAUX BOUCLE VERTE ET TRAMWAY DANS LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX

Chapitre I

Prix National arturbain.fr 2008

10 décembre 2008

Communiqué de presse

Ce mercredi 10 décembre 2008, Monsieur Hubert Falco, secrétaire d'Etat chargé de l'aménagement du territoire, a décerné le Prix National arturbain.fr 2008.

Ce prix est organisé pour la 12ème année consécutive par l'association pour l'Art urbain, présidée par Robert Max Antoni. Il a permis de mettre en valeur six opérations remarquables illustrant le thème :

« composer avec la nature »

Les maires des villes concernées et les six maîtres d'ouvrage ont attribué un prix et trois mentions. Le public à Paris et dans les salles organisatrices a voté pour le prix de la meilleure communication. Pour la première fois, la cérémonie était retransmise en direct par Internet (vidéo sur www.arturbain.fr).

Monsieur Hubert Falco a remis les distinctions en présence des trois mécènes de l'association : ADPI, CEGI et METALCO.

Palmarès

- **le prix Arturbain.fr 2008** à la ville de Saint-Gilles Croix de Vie (85),
pour *l'Allée des Histoires extraordinaires*.
- **la mention qualité architecturale**
à la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne (51),
pour le Parcours nature intercommunal de la Charte paysagère
- **la mention qualité de la vie sociale**
à la commune d'Englos (59),
pour la Composition paysagère, espaces publics et paysage nord.
- **la mention respect de l'environnement**
au Syndicat intercommunal d'Aménagement de la vallée de la Bièvre (91),
pour les Réseaux de la vallée, protection et promenade.

La mention de la meilleure communication a été attribuée à la ville de Saint-Gilles Croix de Vie (85), pour *l'Allée des Histoires extraordinaires*.

Pour en savoir plus :

Contact presse : Dominique Schneider
06 80 01 90 13 – arturbain@i-carre.net

Les fiches présentant les opérations sont à votre disposition dans le dossier de presse, disponible sur www.arturbain.fr/arturbain/prix/revue-presse-avant-prix2008.pdf



Le public et les sélectionnés au premier rang



Prix arturbain.fr 2008 : Ville de Saint-Gilles-Croix-de-Vie



Mention Qualité architecturale : Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne



Mention Qualité de la vie sociale : Ville d'Englos



Mention Respect de l'environnement : Syndicat intercommunal d'Aménagement de la vallée de la Bièvre



Meilleure Communication : Ville de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Thème et règlement du Prix arturbain.fr 2008
Association pour l' Art urbain dite Séminaire Robert Auzelle (reconnue d'utilité publique)

Thème

« Composer avec la nature, territoires intercommunaux et petites villes »

Cette session mettra en valeur des opérations proposant un aménagement conscient, structuré, harmonieux dans son rapport à la nature, de territoires de communautés de communes ou de petites villes.

Les opérations retenues seront l'expression d'une réflexion sur l'évolution de ces territoires comme alternative possible à la concentration urbaine des grandes agglomérations.

Les propositions devront mettre en valeur les sites et les paysages, prendre en compte les usages et répondre aux attendus du développement durable (renforcement de la biodiversité, réduction de la consommation énergétique...).

Pourront être proposées des réalisations dans les domaines du développement économique, social et culturel, ou de la vie quotidienne (transport, services, commerces, sport ..).

Règlement

ARTICLE 1 : L'objet

Le Prix arturbain.fr, placé sous le haut patronage du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire a pour but de faire connaître au public des opérations remarquables d'urbanisme et d'aménagement, déjà réalisées illustrant la définition de l'Art urbain (SRA) :

« Ensemble des démarches pluridisciplinaires conduisant à créer ou à transformer des ensembles urbains avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la vie sociale et du respect de l'environnement ».

ARTICLE 2 : L'organisateur

L'Association pour l'Art Urbain (SRA), organise le Prix arturbain.fr (marque déposée).

Elle procède à une consultation publique, déclare recevable les candidatures, arrête le choix et le nombre des sélectionnés, veille au bon déroulement de la présentation des opérations et arbitre sans appel tout différend.

ARTICLE 3 : Les participants et la présentation des opérations

La candidature est ouverte à tout organisme public ou privé, adhérent à l'Association pour l'Art urbain en tant que société membre, cotisation de 1000 euros, et, s'il y a lieu, bénéficie« ... d'une réduction d'impôt égale à 60% ...» cf. art. 238bis du C.G.I..

Le représentant de l'organisme adresse une simple lettre de candidature indiquant le titre, le lieu de l'opération et le nom de son correspondant.

Après sélection par le conseil d'administration du SRA, les organismes mettent au point, avant la manifestation, en liaison avec le SRA, une fiche de présentation. Lors de la présentation, le représentant de chaque organisme sélectionné dispose de 6 minutes pour commenter la fiche de présentation ou un diaporama.

ARTICLE 4 : Le calendrier

- mars/septembre : consultation publique, lettre de candidature,
- septembre : sélection des opérations
- octobre : préparation des fiches de présentation des opérations,
- novembre : mise en place des fiches sur Internet,
- décembre : présentation publique.

ARTICLE 5 : Le jury et les résultats

5.1- le jury est composé des représentants des organismes porteurs d'une opération sélectionnée. Chaque représentant attribue aux autres opérations sélectionnées, une note (1,2,3) au regard des 3 critères (qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement).

- Le Prix arturbain.fr est attribué à l'opération ayant obtenu le plus de points au classement général.

- Trois mentions spéciales sont décernées pour les opérations ayant obtenu le plus de points dans un des trois critères sans pour autant pouvoir cumuler plus d'une distinction. En cas d'égalité, le candidat le mieux placé au classement général l'emporte.

5.2 - la "meilleure communication" est attribuée par le vote du public présent dans la salle.

5.3 - La proclamation des résultats est assurée en séance, par le Président de l'Association pour l'Art urbain.

ARTICLE 6 : La propriété et l'exploitation des opérations du Prix arturbain.fr

En application des divers textes réglementant la propriété intellectuelle, artistique et industrielle les participants restent propriétaires des projets et de leurs droits d'exploitation. Néanmoins, l'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les opérations sélectionnées, ainsi que les noms des personnes et des photographies s'y attachant, dans le but d'organiser des expositions, de réaliser des actions de relations publiques et d'information ou des manifestations, dont il sera seul juge.

Renseignements

SRA - Prix arturbain.fr - Arche de la Défense 92055 LA DEFENSE cedex.

tél. : 01.40.81.71.35, fax : 01.40.81.73.90, mail : arturbain@i-carre.net , site : www.arturbain.fr

Synthèse du Prix national arturbain.fr 2009 par Robert-Max Antoni

Le Prix national arturbain.fr est organisé depuis 12 ans sous la direction du président – fondateur de l'association pour l'art urbain dite Séminaire Robert Auzelle (SRA). Il s'adresse aux maîtres d'ouvrage, élus et professionnels du cadre de vie, tous soucieux de faire connaître une opération déjà réalisée dont ils sont fiers.

Le choix d'un thème commun pour les deux grandes manifestations publiques : le Prix national arturbain.fr et le Concours international arturbain.fr, engage chaque année le SRA et ses partenaires à une réflexion conduisant à tirer un enseignement et à effectuer des propositions pour promouvoir l'art urbain et l'éthique du cadre de vie en France et dans les pays francophiles.

Après « Le cours d'eau dans notre quartier », « La place publique lieu de vie sociale », « Reconsidérer le lotissement comme ensemble urbain à mesure humaine », l'année 2008/2009 consacre :

« Composer avec la nature, territoires intercommunaux et petites villes »

Après l'AG du SRA de Février 2008, un appel à candidature a été publié dans la presse. Le réseau du Séminaire a été mobilisé (APVF, SNAL, CAUE...) pour rechercher les opérations. Après enquête menée en septembre par le délégué du SRA, une dizaine d'opérations a été retenue au titre de la recevabilité; puis, après des visites sur place conduites par le président du SRA en compagnie d'experts, le bureau du conseil d'administration du SRA a arrêté 6 opérations exemplaires.

La mise au point de la présentation de ces opérations (fiches et diaporamas) a été établie en coordination avec l'architecte consultante du SRA missionnée par ailleurs par le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA). « *Référentiel pour la qualité du cadre de vie* », édité par le CERTU, a servi de guide pour établir les fiches de présentation. Le président en accord avec les élus des collectivités concernées a validé les 6 fiches ; celles-ci ont été portées à la connaissance de tous sur le site Internet www.arturbain.fr.

Les agents du MEEDDAT, membres de la fédération des ASCEE, partenaire du SRA, ont participé à un jeu – concours par Internet pour donner le quarté gagnant du Prix national ; plus de 200 agents du MEEDDAT ont répondu après avoir consulté les fiches des opérations sur le site Internet.

Les journalistes de la presse spécialisée concernée par l'aménagement du territoire, l'architecture, l'urbanisme, le paysage, le design d'espace, l'ingénierie... ont été invité à une conférence de presse par la chargée de communication du SRA avant la tenue de la manifestation.

La manifestation s'est tenue en soirée le 10 décembre à l'Institut National de l'Histoire de l'Art (INHA) en présence de plus 150 personnes, élus, invités, et membres du SRA.

Après l'allocution d'ouverture du président et la présentation des opérations par les élus et les présentateurs, il a été procédé aux votes du jury des 6 sélectionnés et des publics (500 personnes) de l'auditorium et de 5 salles des villes concernées. Durant le dépouillement des votes, l'interlude musical de « Sortie d'artistes » partenaire du SRA a contribué à la convivialité de la manifestation.

Monsieur **Hubert Falco, Secrétaire d'Etat chargé de l'Aménagement du Territoire** a ensuite prononcé une allocution en clôture sur la politique menée par l'Etat et sur l'intérêt des initiatives pédagogiques du SRA.

En conclusion, le président et le ministre ont décerné les distinctions aux lauréats.

Une médaille commémorative a été remise au ministre, aux élus, aux présentateurs, et aux 3 mécènes (ADPi, CEGI, METALCO) pour les remercier de leur soutien apporté pour la promotion de l'art urbain.

Fait marquant, pour la première fois, outre la présence du ministre, le spectacle a été retransmis par TV Internet. La manifestation a été ainsi suivie à distance par plusieurs centaines d'internautes en France, en Italie, en Pologne, en Espagne en Amérique du Sud, pays où le SRA est implanté est un encouragement pour tous ceux qui soutiennent le SRA.

Fiches de présentation des opérations lauréates

PRIX NATIONAL 2008 et meilleure communication

Prix National arturbain.fr 2008

Maitrise d'ouvrage :	Ville de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée), 86 quai de la République BP 639 85806 St Gilles Croix de Vie cedex - Tél 02 51 55 79 79 – fax 02 51 55 42 21 – info@saintgillescroixdevie.fr
Responsables :	Patrick Nayl, Maire
Présentateur :	Patrick Nayl, Maire de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
Organismes décisionnaires et financeurs :	Ville de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
Propriétaire du site :	Ville de Saint Gilles Croix de Vie après négociations foncières amiables et rétrocession par les lotisseurs
Description de l'opération :	« C'est un trou de verdure où chante une rivière », murmurait Rimbaud... Même si ces vers ne s'appliquaient pas à ce site, ils ont probablement inspiré ses « aménageurs ». Inscrite au PLU de la Ville de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, cité maritime de 7 000 habitants, cette coulée verte avait une triple vocation : - Réaliser une coupure d'urbanisation en s'appuyant sur une trame bocagère qui borde et structure l'urbanisation des nouveaux quartiers - Permettre une liaison piétonne et cyclable sécurisée entre les nouveaux lotissements et l'espace littoral, dunes et plages - Transmettre la richesse de notre histoire locale et favoriser les rencontres intergénérationnelles Chiffres Clés : 91 268 m ² d'espaces verts dont 48 415 m ² publics (45 822 m ² acquis pour la réalisation de l'opération), 1650m de promenades, 419 arbres plantés, 876 arbustes, 13 passerelles, 1 écluse, 7 plans d'eau dont 3 bassins d'orage végétalisés.
Equipe pluridisciplinaire :	Ville de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, CAUE de la Vendée, Maison familiale et d'apprentissage La Bouchère (St Gilles Croix de Vie), Yvan Larboulette, designer, création des bornes d'interprétation historique (Nantes), Conseil Municipal des Jeunes de Saint Gilles Croix de Vie, Collège Garcie Ferrande (St Gilles Croix de Vie), Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Vendée (La Roche sur Yon), Flor'Insectes, Dr Johanna Villenave-Chasset, Entomologiste (St Wandrille-Rançon), Association La Cicadelle, Education à l'environnement (Aizenay), Gilles Garos, architecte paysager, Nantes.

L'ALLEE DES HISTOIRES EXTRAORDINAIRES, Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85)



1- Borne d'interprétation et aire de jeux
2- Sentier le long du ruisseau
3- Ecluse
4- Passage piéton et cyclable sécurisé sous l'axe routier
5- Promenade
6- Accès aux lotissements d'habitation



Qualité architecturale :

- Une **promenade plantée** reliant les lotissements offre le plaisir des sens olfactifs, visuels, auditifs.
- Le **respect de la trame bocagère**, du réseau hydrographique et de la topographie existante.
- Une **zone de protection** inconstructible (ND) sur 20 mètres pour les espaces bordant l'opération.
- Des **prescriptions** sur les clôtures et des incitations aux plantations.
- Le partage et la transmission du **patrimoine** maritime de la Ville par les bornes d'interprétation (1) des histoires extraordinaires locales (Narcisse Pelletier, jeune mousse "croix de viot" naufragé et adopté par une tribu d'aborigènes au 19ème siècle, Paul Imbert, le singe du tonneau...)

Qualité de vie sociale :

- La création d'un tunnel (4) sous un axe routier à fort trafic pour permettre le cheminement en toute **sécurité**.
- 1 650 m de **promenades** (5).
- Des espaces de **rencontres intergénérationnelles** (jeux et parcours pour enfants, remise en forme pour seniors...) (1).
- **Accessibilité** inter quartiers (6) par le maillage des cheminements piétons et cyclables.
- Une ponctuation de l'espace par des plans d'eau et une écluse (3) à caractère **pédagogique**.
- Un programme d'actions et d'ateliers, en partenariat avec le Conseil Municipal des Jeunes, visant à **sensibiliser** les enfants des écoles et des colléges.
- Un prolongement dans une seconde phase en direction des Vergers d'Eole pour **relier** la piste cyclable départementale La Roche sur Yon/ Saint-Gilles-Croix-de-Vie (45 kms de piste sécurisée).

Respect de l'environnement :

- La **préservation** et le **développement** de la faune et de la flore (conservation et plantation d'arbres et arbustes à baies, conservation du bois mort sur place, murets de pierre, plans d'eau...).
- Une **charte** refuge signée avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux.
- Le suivi de l'**entomofaune** (faune constituée par les insectes).
- Un aménagement économe **limitant l'empreinte humaine** (5)(cheminements de sable, passerelles en bois...) et une **gestion différenciée** des espaces laissant "libre cours" à la nature sur les territoires éloignés des cheminements piétons
- La sensibilisation de la population au **développement durable** par l'exemple, la communication sur les actions réalisées et l'accès au domaine dunaire, espace protégé par le Conservatoire du Littoral
- Sensibilisation de la population à la **gestion écologique** et différenciée des "espaces verts".
- **Modes de déplacements** doux favorisés.

MENTION QUALITE ARCHITECTURALE

Prix National arturbain.fr 2008

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne (CCEPC) – Place du 13e RG – BP 80526 – 51331 Epernay Cedex – Tél 03 26 56 47 10 – Fax 03 26 56 47 86 – <http://www.ccepc.fr>

Responsables : Laurent Madeline, Président de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne

Présentateur : **Benoît Vignes, Architecte-Paysagiste, Communauté de Communes**

Organismes décisionnaires et financeurs : CCEPC et Communes membres

Propriétaire du site : Communes de la CCEPC : 13 communes, 38 000 habitants

Description de l'opération : La collectivité mène depuis 2003 une politique en faveur du patrimoine et du paysage intercommunal. Comme suite à l'adoption d'une Charte Paysagère en 2004, une série de lieux de vie sont réalisés, mettant en scène l'identité «rivière» : en 2004 le jardin Humide, en 2005 le Gué du Pré Salé, en 2006 le jardin de l'Hors du Rû. Un réseau de circulations douces permet de mailler le territoire pour découvrir les cours d'eau, les champs, les villages, le vignoble et la forêt. En parallèle, la CCEPC apporte une assistance technique et financière aux communes membres pour leurs aménagements paysagers de qualité : place de village telle que celle de Magenta, traversée, sentiers pédagogiques... Les grands aménagements communautaires (parcs d'activités, ZAC et parkings) sont également conçus en cohérence avec le cadre de vie de qualité constitué par le vignoble champenois. En parallèle, un guide « Une haie d'honneur à notre paysage » est édité en 2007 pour inciter les habitants et viticulteurs au respect de l'identité patrimoniale du territoire.

Equipe pluridisciplinaire : Direction : Laurent Leemans, directeur général des services
Architectes-paysagistes : Benoît Vignes et Ariane Smythe
Bureau d'études Voirie : Alain Martin
Bureau d'études Eau : Stéphane Gombaudo

Vie Sociale : Nicolas Zalewski
Développement Economique : Pascal Lherrant
Développement Touristique : Elodie Fonteneau
Communication : Eugénie Goulet

PARCOURS INTERCOMMUNAL DE LIEUX DE VIE ENTRE NATURE ET CULTURE, CCEPC (51)



1 Place de la Mairie (Magenta)



7 Val de Champagne (Epernay)



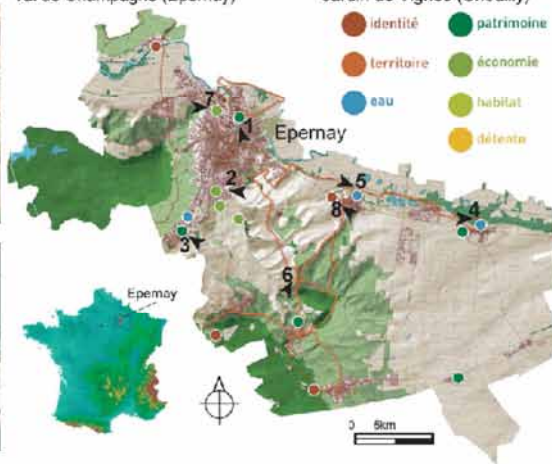
8 Jardin de Vignes (Chouilly)



4 Gué du Pré Salé (Pivot)



2 Parking de l'Hôtel de Communauté (Epernay)



5 Jardin Humide (Chouilly)



3 Jardin de l'Hors du Rû (Pierry)



6 Réseau de circulations douces (territoire entier)

Qualité architecturale :

- La démarche s'inscrit dans le cadre d'une **Charte Paysagère** : elle est donc globale et cohérente.
- Chaque aménagement met en scène l'**identité** du territoire tout en répondant à un **besoin fonctionnel**.
- Le visiteur découvre ou redécouvre une **variété d'ambiances paysagères** : cours d'eau, champs, vignobles, villages et forêts.
- L'objectif premier est la mise en valeur du **patrimoine naturel et architectural**.
- Les espaces publics sont durables (mobilier robuste, végétaux rustiques, matériaux de qualité bois/métal).
- Les **matériaux locaux** sont privilégiés : calcaire, brique, bois.
- Les **détails constructifs** sont dessinés avec soin (pergolas, passerelles, pontons, bancs ...)
- L'échelle de projet est tour à tour l'**espace public** et le **grand territoire** intercommunal.

Qualité de vie sociale :

- Une **commission permanente** composée d'élus des 13 communes suit l'ensemble des projets.
- Ces espaces publics accueillent régulièrement des **manifestations culturelles et sportives** : fête de la musique, rallye, randonnées, rendez-vous aux jardins ...
- Les aménagements permettent à **tous les usagers** d'approcher au plus près de l'eau (plateformes, pontons ...)
- Un réseau de **circulations douces** relie ces lieux de vie entre eux en créant un maillage entre les villages.
- Il est en partie réalisé et entretenu par dans le **cadre de chantiers éducatifs**.
- Différentes activités sont proposées **pour toutes les générations** : aire de jeux, promenade, contemplation ...
- Plusieurs **sentiers d'interprétation** décryptent les richesses naturelles et historiques du territoire.

Respect de l'environnement :

- Les haltes nature valorisent les **zones inondables** et mettent en scène la montée des eaux.
- En bord de rivière, les lieux détruits par la **tempête de 1999** sont **réaménagés** (nettoyage, plantations, cheminements).
- Les milieux naturels sont **préservés et restaurés** : frayère, pelouse calcaire, falaise calcaire, forêt alluviale ...
- Le choix est de privilégier les **espèces locales** en milieu naturel et la **biodiversité**.

MENTION QUALITE DE LA VIE SOCIALE

Prix National arturbain.fr 2008

Maîtrise d'ouvrage :	Commune d'Englos, Mairie 28 rue du Procureur – Tél. : 03 20 50 43 73 - e-mail : englos.mairie@wanadoo.fr – www.englos.com	
Responsables :	Henri Léturgie, Maire et Jacques Pastour, Ancien Maire	
Présentateur :	Sylvain Flipo, paysagiste de la commune	
Organismes décisionnaires et financeurs :	Commune d'Englos	
Propriétaire du site :	Commune d'Englos	
Description de l'opération :	La commune d'Englos (603 hab.) est située à la charnière de l'agglomération lilloise (à la jonction de l'autoroute A 25 et de la voie rapide N. 41, à proximité desquelles s'est implanté un grand centre commercial). Les aménagements s'appuient sur le talus de protection de l'autoroute et renforcent le site en « arène » dans lequel s'est développé le village. Avec le CAUE, depuis 1991, un plan d'aménagement d'ensemble a été conçu. La Commune a fait appel au concours d'un paysagiste conseil qui coordonne l'ensemble des projets. Une dizaine d'espaces publics et de jardins ont ainsi été aménagés, sur plus de deux hectares.	
Equipe pluridisciplinaire :	Syvain Flipo, architecte-paysagiste DPLG, cabinet Empreinte Benoit Grafteaux, architecte DPLG Fanny Frigout, architecte CAUE Jean-Marc Le Moing, paysagiste CAUE	Catherine Bourlet, architecte des Bâtiments de France Sandrine Layani, ingénieur LMCU Agnès Démotié, urbaniste ADULM Philippe Pichon, Directeur adjoint Département du Nord

COMPOSITION PAYSAGERE, ESPACES PUBLICS ET PAYSAGE NORD, Englos (59)



- 1- Entrée de village
- 2- Stationnements paysagers
- 3- Cimetière
- 4- Rue courbe
- 6- Echappée visuelle sur les champs

Reproduction publique sous réserve d'accord www.arturbain.fr

Qualité architecturale :

- **Valorisation** de l'image « champêtre » d'un village rural du pays des Weppes.
- **Jardins, square, parc, promenades**, construisent des séquences paysagères adaptées aux nombreuses activités urbaines.
- L'aménagement des entrées de village favorise le **ralentissement** des véhicules automobiles dans sa traversée.
- La plantation des abords des lotissements **intègre** les nouvelles constructions à la silhouette du village.
- La **scénographie lumineuse**, la suppression du réseau électrique aérien et l'**interdiction de publicité** dans la zone urbanisée participent de la mise en valeur des espaces. L'église, classée Monument Historique, reçoit un éclairage valorisant son architecture et crée un signal fort depuis les environs.

Qualité de vie sociale :

- Les cheminements piétonniers facilitent les **liaisons, les promenades**, les flâneries.
- Les **relations** entre les habitants sont **favorisées** par les équipements de loisirs (tennis, tennis de table, terrains de boules, jeux d'enfants, rampe de roller, city stade ...) et les espaces verts.
- Dans le cadre d'une étude de fleurissement réalisée par le paysagiste, les habitants sont **invités** à planter : des compositions paysagères sont proposées, des conseils sont dispensés, les habitants sont invités à venir cueillir des bouquets, groseilles, pommes et poires dans les champs communaux, en retour, ils **organisent** des marchés aux fleurs.
- Des actions **pédagogiques** et **participatives** sensibilisent aux enjeux environnementaux.

Respect de l'environnement :

- **Gestion différenciée** des espaces verts et les économies d'eau : massifs de pleine terre, utilisation de plantes robustes moins gourmandes en eau, utilisation de semis (pas d'arrosage, moins d'entretien), désherbage manuel dans tous les massifs et caniveaux, 2 cuves de 1000 litres de récupération des eaux pluviales.
- Le **Plan de fleurissement** entraîne les habitants dans une même dynamique de **respect de l'environnement**.
- **Exigences environnementales** imposées aux nouveaux lotissements (récupération des eaux pluviales sur le site, fossés, qualité des plantations, parcours piétonniers végétalisés).

MENTION RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Prix National arturbain.fr 2008

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB) - 9 chemin du Salvart, 91370 Verrières-le-Buisson - Tél : 01 69 33 10 10 - e-mail : siavb@siavb.fr, site : www.siavb.fr

Responsables : Alain-Victor MARCHAND - Président, Jean-Michel BORDES – Directeur Général des Services

Présentateur : Hervé CARDINAL, Services Techniques

Organismes décisionnaires et financeurs :

SIAVB et les 14 communes adhérentes (dont une communauté d'agglomération)

Propriétaire du site : SIAVB

Description de l'opération :

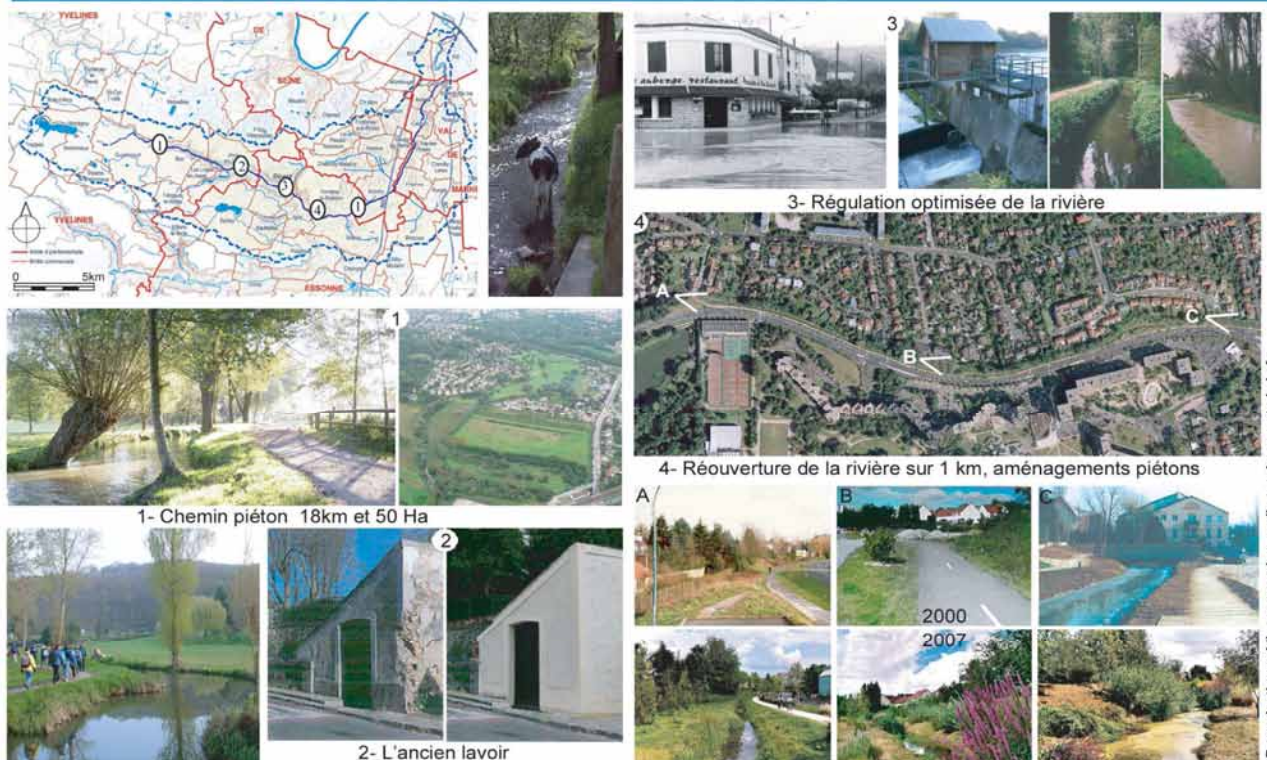
A travers un sentier piéton d'une vingtaine de kilomètres, espace de respiration pour la région parisienne, les promeneurs peuvent découvrir les méandres d'une rivière riche d'histoire et de techniques. Par le biais des techniques les plus récentes, le SIAVB mène une politique visant à aboutir à une gestion durable de la rivière que ce soit en matière de gestion du risque d'inondation, d'amélioration du cadre de vie, d'intégration de la rivière dans ville, de la réhabilitation du patrimoine ancien. La Bièvre est la première rivière de France dont la gestion est totalement informatisée. Pour parer aux inondations, des bassins secs ont été aménagés autour de la rivière et des bassins en masse d'eau existent en tant que bassins de rétention régulés. Le SIAVB est aussi pilote dans les opérations de reconquête du milieu aquatique et de la biodiversité par la réouverture de biefs (section) de la rivière.

Equipe pluridisciplinaire :

Services techniques du SIAVB :

Jean-Paul Ducam, Directeur des services techniques, Sabrina Charles-Bouhafi, chargée de mission Environnement/Rivière, Eugénie Lachaize, Chargée de mission Qualité du Milieu, Eric Javannaud et Jean Claude Desmarais, Chargés du suivi des opérations terrains.

LES RESEAUX DE LA VALLEE, PROTECTION ET PROMENADE, SIAVB (78-91)



1- Chemin piéton 18km et 50 Ha

2- L'ancien lavoir

3- Régulation optimisée de la rivière

4- Réouverture de la rivière sur 1 km, aménagements piétons

Qualité architecturale :

- Sentier piéton, ré-ouverture de la rivière rejoignant la coulée verte du TGV assurant la **liaison piétonne** jusqu'à Paris.
- Des **châlets de bois** (3) abritent les appareils de mesure du débit de l'eau.
- **Intégration** des ouvrages dans un **site classé** au titre de la loi du 2 mai 1930.
- **Réhabilitation** des ouvrages anciens (2), enjeux historiques et patrimoniaux de la vallée.
- Traitement des façades et charpentes dans le respect des techniques anciennes.
- Transformation d'une emprise routière d'un hectare en espace vert ouvert au public.

Qualité de vie sociale :

- Mise en place de cheminements piétons **ouverts à tous**. 5000 usagers sur les 20 km de sentiers chaque week-end.
- **Activités multiples** (pêche, promenade...)
- Espace de **détente** pour 14 communes en région parisienne.
- **Rassurer la population** notamment quant à la réduction des risques d'inondation.
- Gestion optimisée de la rivière proche des habitations.
- **Concertation** avec les services des routes, les associations et les riverains.
- Mise en place de l'**accessibilité aux personnes à mobilité réduite**.
- Création par une association il y a 25 ans de "**la marche de la Bièvre**".

Respect de l'environnement :

- **Réduction des nuisances** visuelles et sonores.
- **Régulation** informatisée du débit de l'ensemble de la rivière pour **éviter les inondations**.
- Classement des sentiers en chemin de grande randonnée (GR).
- **Dépollution** des eaux pluviales.
- Réintroduction d'eau propre dans la ville sur un tracé de plus d'un kilomètre.
- Cheminements piétons respectueux de l'écologie et l'hydrologie de la rivière.
- **Réduction des nuisances** sonores par la mise en place d'une couche de roulement permettant un gain de 8 dB.
- **Biodiversité**, **plantation** de 100 000 sujets dans la vallée depuis la création du SIAVB.
- Réhabilitation des berges par techniques végétales.
- **Réutilisation** des matériaux du site lors des phases chantiers.
- Introduction du **respect de l'environnement** dans le cahier des charges des entreprises sur les phases de travaux.

MENTION

Prix National arturbain.fr 2008

Maitrise d'ouvrage :	Communauté de Communes de la Haute Bruche (CCHB) - 114, Grand Rue 67130 SCHIRMECK - Tél : 03 88 97 86 20 - Fax : 03 88 47 46 45 - e-mail : contact@hautebruche.com - www.hautebruche.com
Responsables :	Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de Communes de la Haute Bruche
Présentateur :	Jean Sébastien LAUMOND, Agent de Développement Espaces Naturels et Environnement (CCHB)
Organismes décisionnaires et financeurs :	CCHB, les 25 communes, les 20 Associations Foncières Pastorales (AFP) créées depuis 1986 - Partenaires financiers : Conseil Général Bas-Rhin, Région Alsace, Etat, Union Européenne.
Propriétaire du site :	Les propriétaires membres des 20 Associations Foncières Pastorales, la CCHB, les 25 communes
Description de l'opération :	Les élus de la Haute Vallée de la Bruche ont engagé dès 1990 une politique paysagère intercommunale. Retrouver un environnement harmonieux qui exprime la réconciliation des gens du pays avec leur terroir, ne pas accepter les friches au coeur des villages et aux champs comme une évolution naturelle et inéluctable, ne pas se référer avec nostalgie aux paysages de cartes postales anciennes mais construire un vrai projet de développement durable et d'aménagement des sites et des paysages. Tels sont les défis relevés par les élus, habitants, professionnels qui se sont appropriés les enjeux et objectifs de cette démarche conduite dans la durée. Une véritable culture du paysage s'est élaborée à partir des multiples actions concrètes menées sur le terrain.
Equipe pluridisciplinaire :	CCHB : Agents de développement : E Muziotti, AC Ostertag, JS Laumond; secrétariat: C Hild, C Petit, J Tounounti Communes et Associations Foncières Pastorales : Elus et membres AFP (Présidents, Vice-présidents, ...) Interventions bureaux d'études Aménagement et Paysage : DAT Conseils (F Tacquard - 68470 Storckensohn), Bouquot Eco Paysagement (J.Y Bouquot - 67000 Strasbourg), Oréade-Brèche (J.P Grandjean - 67130 Schirmeck), Opus-Spécies (C Lemmel - 58140 Brassy), APAAR (F Doyelle-B Decque 67420 Plaine).

"LE PAYSAGE C'EST L'AFFAIRE DE TOUS!", CCHB (67)



Qualité architecturale :

- Consolidation de l'**identité** de la Haute-Bruche (agencement des villes et villages, fermes traditionnelles, cités ouvrières et bâtiments industriels) par la création d'espaces ouverts et pastoraux à l'entrée, au coeur et en périphérie des bourgs.
- **Réhabilitations pastorales** (1et 2) et mise en lumière du patrimoine rural (bancs, fontaines, calvaires, alignement d'arbres le long des chemins, vergers pévillageois, ...) participant à l'identité et à « l'esprit des lieux ».
- Mise en scène du **patrimoine architectural** (7) depuis les axes de découvertes.
- **Sensibilisation** du public (plaquettes « Réhabiliter sa maison vosgienne », « Construire sa maison dans la vallée », Cédérom «Le paysage, c'est l'affaire de tous ! 20 années d'actions paysagères en Haute-Bruche »).

Qualité de vie sociale :

- **Implication de la population** dans la définition du plan paysager et dans les actions à engager (groupes de travail regroupant acteurs privés et publics).
- Associations Foncières Pastorales (AFP) composées d'**acteurs motivés** pour façonner un cadre de vie de qualité et soutenir une dynamique agricole locale.
- **Journées pastorales** (4) avec les habitants participant à des actions d'entretien de leurs richesses naturelles et bâties.
- Création d'un paysage nouveau générant de nouveaux **liens sociaux** (opérations d'ouvertures paysagères au coeur des villages et dans les fonds de vallée reliant les villages ; gestion collective de troupeaux (4 et 5).
- Passage de « témoins » **entre générations** (scolaires et membres actifs retraités d'AFP).
- Création de points de lecture du paysage (3 et 6) (belvédères) pour **sensibiliser** la population à comprendre et décrypter l'espace

Respect de l'environnement :

- Mise en valeur des sols et **milieux naturels** de fonds de vallée et des terrasses agricoles (1et 2) proches des villages
- Reconquête des milieux pastoraux caractéristiques (**flore et faune**) confiés en gestion raisonnée aux éleveurs locaux.
- Développement de Mesures Agro-Environnementales Territoriales «**Notre montagne, des hommes et des milieux à préserver** »
- **Protection des milieux aquatiques** le long de la Bruche et ses affluents (réhabilitation de ripisylves aux fonctions biologiques et environnementales reconnues)
- Valorisation des produits forestiers (1et 2) issus des programmes d'aménagement (**bois d'oeuvre, bois énergie,...**)

MENTION

Prix National arturbain.fr 2008

Maîtrise d'ouvrage :	Snc Beausoleil, 29 bd de la Tour d'Auvergne, 35000 Rennes - Tél. : 02 99 35 08 00 - e-mail : jlaunay@groupe-launey.com - www.groupe-launay.com
Responsables :	Michel Giboire et Franck Launay, président des Groupes Sas Ocodim/Giboire et Sa Launay
Présentateur :	Philippe Madec, architecte-urbaniste
Organismes décisionnaires et financeurs :	Mairie de Pacé - Paul Kerdraon et Philippe Rouault, actuel et ancien maires de Pacé
Propriétaire du site :	Commune de Pacé et Snc Beausoleil
Description de l'opération :	A l'Ouest de Rennes, la Commune de Pacé, est un pôle d'appui du développement de la Métropole bretonne. Depuis 1996, elle organise, en concertation permanente avec l'architecte-urbaniste, l'évolution de son territoire pour accueillir une nouvelle population de 8.000 vers 12.000 pacéens. Le projet urbain, inscrit dans le schéma de développement en 1996, puis dans le PLU en 2005, est en cours de réalisation sous la responsabilité de la municipalité avec le concours de la Snc Beausoleil. Sur 100 ha, les 12 quartiers accueillent environ 1.530 logements et des équipements publics. Ils s'inscrivent dans le paysage existant dont la structure paysagère est renforcée. 25% de logements sociaux sont prévus par Rennes Métropole.
Equipe pluridisciplinaire :	atelierphilippemadec : Philippe Madec, architecte-urbaniste; Gwendoline Hamet, chef de projet; Jean-lin Hamel, suivi réglementaire. SETUR, BET VRD et paysage : Yannick Prinquant, infrastructure; Jean Braud, paysage; Christophe Peigney, chantier. David Le Goaster, hydrologie. LARES, sociologie : Gilbert Gauthier. SEVAUX, géomètre : Pierre Thevenin.

QUARTIER BEAUSOLEIL, Pacé (35)



Reproduction publique sous réserve d'accord www.arturbain.fr

Qualité architecturale :

- L'**insertion dans le site** se traduit par le respect de la topographie, du réseau hydrographique et du paysage existant (talwegs, haies bocagères, chemins creux et arbres solitaires).
- Un **cahier des charges** décline : les limites, les volumes et les préconisations environnementales (3).
- L'architecte urbaniste assure avec le service d'urbanisme de la Commune le **suivi architectural** jusqu'au permis de construire ; il vise en outre les annexes ultérieures.
- Les clôtures sont constituées de **haies bocagères**, d'**essences mélangées** ou de murs maçonnés en **Pierre**.
- Les **espaces publics** sont plantés.
- Plus de 30% des maisons individuelles sont conçues par des **architectes**.
- L'implantation des bâtiments en perpendicularité à la pente ménage des **perspectives** sur le paysage proche et lointain.

Qualité de vie sociale :

- **Variété des usages** de proximité (jeux pour les petits et les plus grands, promenade, sports).
- **Accessibilité et sécurité** des chemins piétons.
- La **mixité sociale** est assurée par une palette de types d'habitat (individuel, groupé, intermédiaire, collectif) privé et social, à l'accession et au locatif.

Respect de l'environnement :

- Les nouvelles plantations de "**rabines**" **boisées** minimisent l'entretien et l'arrosage, maîtrisent le climat, améliorent la qualité de l'air, réduisent l'empreinte écologique du projet urbain, permettent le retour de la faune et de la flore.
- **Protection** des corridors écologiques et des secteurs inondables.
- Développement de l'**inondabilité** de la prairie de Mondonin.
- Entretien des espaces naturels par des **vaches** (3 et 4).
- Création d'un important réseau de **voies douces**.
- Entretien des voies piétonnes par **véhicule électrique**.
- Traitement des eaux de pluie en surface.
- L'orientation des constructions au sud favorise l'**apport thermique**.
- Les matériaux sont **durables**, poreux, et les éclairages **économés en énergie**.

Chapitre II

Concours international 2008-2009

9 juin 2009

Communiqué de presse
Concours international arturbain.fr 2009-2010 en langue française
« Composer avec la nature,
territoires intercommunaux et petites villes »

Le 9 juin 2009, à l'Arche de la Défense, la présentation des esquisses des équipes lauréates du Concours international et la remise des bourses aux étudiants ont lieu. Cette manifestation organisée par le Séminaire Robert Auzelle (SRA) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre, pour la France, du « Grenelle de l'Environnement » sur un thème concernant la transition écologique de notre planète.

La contribution des 149 équipes pluridisciplinaires constituées par 73 enseignants et 372 étudiants originaires de 12 pays apporte un éclairage particulier sur la perception internationale et sur la manière d'imaginer de nouveaux cadres de vie.

Le jury Internet des professeurs, 52 votes exprimés sur 73, a donné lieu à une évaluation des 22 esquisses préalablement sélectionnées par le comité de sélection d'experts du SRA sur les critères de qualité architecturale, de qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement.

Le SRA, avec le soutien du Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement et de ses mécènes : Aéroport de Paris ingénierie (ADPi), Metalco mobil concepts et Crédit Mutuel, attribue aux étudiants des 8 équipes lauréates des bourses et des indemnités d'hébergement pour les lauréats des pays invités d'un montant total de 5000€.

L'analyse des 8 esquisses lauréates fait ressortir :

- un travail de composition à deux échelles à partir d'une trame foncière respectant le milieu naturel, allant jusqu'au détail de l'environnement proche des habitations.
- L'accessibilité à tous facilitée par une liaison maritime intercommunale
- des compositions à échelle humaine
- l'importance de la sensibilisation pédagogique et culturelle au paysage
- la variété des usages
- une implantation des projets en harmonie avec leur environnement

Présentation dans l'ordre du classement général du Jury Internet des enseignants
Les 8 esquisses lauréates sont consultables sur : <http://arturbain.fr/arturbain/concours/2019/>

1/ Prix International arturbain.fr 2008-2009

« *Depuis le marais jusqu'au jardin* » - Bogota - Colombie

Professeur **Mauricio Pinilla** – étudiants : **Juliana Sorzano, Luis Saenz, Martin Ospina** Universidad de los Andes

2/ Mention Qualité architecturale

« *Connexion par voie maritime* » - Gdansk - Pologne

Professeure **Izabela Burda** - étudiants : **Leszek Lieder, Erik Novokunskij** Université Technologique de Gdansk Faculte d'Architecture

3/ Mention Qualité de la vie sociale

« *L'habitat intégral pour les logements à petit budget* » - Bogota - Colombie

Professeur **Fernando De la Carrera** - étudiants : **Natalia Mora, Andrea Arango, Laura Garcia** Universidad de los Andes

4/ Mention Respect de l'Environnement

« *Parc de la poubelle* » Naples - Italie

Professeur **Biagio Cillo SUN** - étudiants : **Abbazia di Napoli Fortuna D'Angelo, Maria Gelvi, Gianluca** Seconda Università di Napoli, Facoltà di Architettura "Luigi Vanvitelli"

5/ Mention spéciale

« *Paysages en débat* » - Grenoble - France

Professeur **Pierre Belli-Riz** - étudiants : **Cristina Pisleag, Emanuela, Riti-Mihoc, Anna Woktowicz** Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble

6/ Mention spéciale

« *Haute Urbanité Biodiversifiée* » - Nantes - France

Professeur **Yves-Ghislain DESSY** - étudiants : **Guillaume Gallard, David Fontaine, Renato Rodrigues** Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes

Le 10 juin, les professeurs seront réunis au SRA pour tirer les enseignements de cette confrontation et pour mettre au point les recommandations pédagogiques pour le concours suivant portant sur le thème

« Le centre urbain et son environnement accessibles à tous »

Pour tous renseignements www.arturbain.fr ou contacter Mme Christiane Levasseur au 01 43 25 42 75

ou Aude VASPART 06 20 41 77 19 pour obtenir les photos de la remise des prix et les images des projets lauréats



Equipe Colombienne, 3ème lauréat, enseignant: F. de la Carrera



Equipe Française, 4ème lauréat, enseignant: P. Belli-Riz



Equipe Argentine, 7ème lauréat, enseignant: G. Menendez



Equipe Italienne, 8ème lauréat, enseignant: B. Cillo



P.Oblitas, consul Bolivie

JM Michel, DGALN

F. Cepeda, Ambassadeur de Colombie

MP. Mc Loughlin, attachée culturelle Argentine



Equipe Colombienne, 1er lauréat, enseignant: M.Pinilla



Equipe Polonaise, 2ème lauréat, enseignant: I. Burda



Equipe Française, 5ème lauréat, enseignant: YG. Dessy



Equipe Italienne, 6ème lauréat, enseignant: A. Galassi

Résultats du Concours international arturbain.fr 2008-2009 "Composer avec la nature"

Sur 149 équipes concourantes (soit 73 enseignants et 372 étudiants originaires de 12 pays) , 22 ont été retenues par le Comité de Sélection
52 enseignants ont évalué les 22 esquisses à l'exception de la leur. L'ensemble des évaluations détermine le palmarès ci-dessous.

Les participants sont cordialement invités à la Présentation des projets et Remise des prix le 9 juin à 17h30.

Enseignant	Etablissement	Etudiants	Pays	#	titre du projet	Classement général	Mention ou Prix	dotacion
Mauricio Pinilla	Universidad de los Andes	Juliana Sorzano, Luis Saenz, Martin Ospina	Colombie	054	Depuis le marais jusqu'au jardin	1	PRIX	1 500 €
Izabela Burda	Université Technologique de Gdansk - Faculte d'Architecture	Leszek Liedler, Erik Novokunskij,	Pologne	108	Connexion par voie maritime	2	Mention Qualité Architecturale	500 €
Fernando De la Carrera	Universidad de los Andes	Natalia Mora, Andrea Arango, Laura Garcia	Colombie	052	L'habitat intégral pour les logements à petit budget	3	Mention Qualité de la Vie Sociale	500 €
Pierre BELLU-RIZ	ENSA Grenoble	Cristina PISLEAG, Emanuela RITI-MHOC, Anna WOKTOWICZ	France	100	Paysages en débats	4	Mention spéciale	500 €
Yves-Ghislain DESSY	ENSA Nantes	Guillaume GALLARD, David FONTAINE, Renato RODRIGUES	France	011	Haute Urbanité Biodiversifiée	5	Mention spéciale	500 €
Antonella Galassi	Universita di Roma La Sapienza - Facolta di Architettura Ludovico Quaroni	Céline Bosal, Lorenzo Cellini, Carlo Colantuono	Italie	124	La tête dans les nuages	6	Mention spéciale	500 €
Gustavo Menendez	Taller Sudamerica. Facultad de Arquitectura Diseño y Urbanismo. Universidad de Buenos Aires.	Maria Belin Gallegos, Martin Fernandez De Lema, Martin Lopez Dobal	Argentine	095	Plan Académique Binational du Fleuve Uruguay	7	Mention spéciale	500 €
Biagio Cillo	SUN - Seconda Università di Napoli, Facolta di Architettura "Luigi Vanvitelli", Abbazia di	Fortuna D'Angelo, Maria Gelvi, Gianluca Ferrero	Italie	065	Parc de la poubelle	8	Mention Respect de l'Environnement	500 €
Jean-marie FREYDEFONT	ENSA Clermont-ferrand	Lorène BRUNNER, Marie HUBERT,	France	010	Articulation hybride	9		
Geneviève VACHON	Ecole d'architecture, Université Laval, Québec, Canada	Karine MARCHAND, Caroline MORNEAU, Myriam BELANGER-PREFONTAINE	Canada	085	Mise en plis	10		
jean-Dominique Prieur	ENSA Clermont-ferrand	Flavien Bres, Luis Fernandes Lourenco, Anne-Sophie Guinot	France	034	Agriculture urbaine	11		
KAIS LARIBI	Ecole nationale d'architecture et d'urbanisme de Tunis, Tunisie	IMENE BARROUKA, ROUKAYA BARROUKA,	Tunisie	002	La promenade des marins Zarzouna	12		
Laurence MAYEUR	ENSAB	Dorian GASTEAU, Julia BLOUET, Fanny RICO	France	018	Hédé, composer la lisière dans l'épaisseur	13		
Olivier LEHMANS	Ecole LIMA	Sonia LE DOZE, Adrien SCHNEIDER, Coralie LAFON	France	005	Entre Eysines et Blanquefort, le ruban des saveurs parcourt la vallée des jalles	14		
Ana Elizabeth Arze Sanchez	Universidad Mayor de San Andres facultad de Arquitectura. Artes Diseño y Urbanismo	Miguel Patrick Fuentes Paniagua, Geraldine Gomez Carpio, Lourdes Susana de la Torre	Bolivie	152	Pacha titi Uraqui	15		
Geneviève VACHON	Ecole d'architecture, Université Laval, Québec, Canada	Julie FOREST, Bianca DOYON,	Canada	086	Friches en faux plis	16		
José FERNANDEZ	ENSAPVS	Gabriel CAETANO, Florian JOUTEL,	France	037	Sur le chemin d'un belvédère	17		
Piericola Carlesi	Università degli Studi di Firenze - Facolta di Architettura	Matteo Chelazzi, Giulio Margheri,	Italie	099	Tracer les park_ing	18		
Nicoletta Trasi	Università di Roma La Sapienza - Facolta di Architettura Ludovico Quaroni	Flavia D'amico, Valentina Ciocca, Alessandro Cappelletti	Italie	134	EAU - Ecologie, architecture, union	18		
Antonella Radicchi	Università degli Studi di Firenze - Facolta di Architettura	Vittoria Niccolini, Olimpia Reale,	Italie	141	Le chemin de féerie	20		
Varinia TABOADA	ENSAPLV Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris	Marco MOYA, Ruddy Cosme Ramirez,	Bolivie	154	La terre nourricière, vers le haut, vers le bas...	21		
Tomasz Rozwadowski	Université Technologique de Gdansk - Faculte d'Architecture	Martyna Domagala, Aleksandra Ejtminowicz, Agnieszka Erdmann	Pologne	071	La promenade avec Mondrian	22		

Règlement 2008

Concours International arturbain.fr 2008/2009
en langue française - 17^{ème} session

COMPOSER AVEC LA NATURE

Territoires intercommunaux et petites villes

Pour promouvoir la qualité du cadre de vie, l'association pour l'art urbain, dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), invite chaque année des équipes pluridisciplinaires du cadre de vie, étudiants et enseignants, à réfléchir sur un thème dans le sens de la définition de l'Art urbain qu'en donne le SRA « *Ensemble des démarches pluridisciplinaires conduisant à créer ou à transformer des ensembles urbains avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement* ».

Le thème de cette année, « Composer avec la nature, territoires intercommunaux et petites villes », nous invite à réfléchir sur la difficulté de créer un cadre de vie qui respecte la dignité des personnes et l'environnement. Le terme *composer* s'entend aussi bien au sens de la conception que de la conciliation. « Composer avec la nature », reprend en français le titre de l'ouvrage de l'architecte paysagiste Ian L. Mc Harg « Design with nature »

Dans tous les pays, l'ère de la mondialisation voit accélérer l'accroissement démesuré, désordonné et sans limite des agglomérations. Selon les experts, ce phénomène semble irréversible.

Dans cette situation, un aménagement conscient, structuré, économe, harmonieux dans leur rapport à la nature des territoires de communautés de communes et des petites villes peut être une réponse au développement urbain. Il s'agit d'engager une réflexion sur l'évolution de ces territoires, de proposer des règles d'un ménagement de leurs sites et de leur paysage en composant avec la nature. De même peuvent être explorées les potentialités intercommunales dans les domaines du développement économique, social et culturel, et du fonctionnement au quotidien (transport, scolarité, commerces).

Ce travail s'appuiera sur les usages et prendra en compte les attendus du développement durable (renforcement de la biodiversité, réduction de la consommation énergétique...).

Sur cette base, des projets d'aménagement ponctuels, d'intérêt général (équipements, aménagement renforçant la biodiversité...) pourront être proposés.

Les équipes pluridisciplinaires formées d'un enseignant et de deux ou trois étudiants procéderont à une analyse d'un territoire intercommunal, en liaison avec les collectivités.

A partir de l'analyse de l'état existant, les équipes proposeront un « **plan du réseau nature** » (cf fiche du Vocabulaire, système de parcs ...) où figureront les espaces libres naturels et aménagés, les biotopes existants (cours d'eau, terres agricoles, bois, parcs, jardins,...) ainsi que leur liaison avec les noyaux urbains. Ce plan sera présenté à une échelle de 1/25000^{ème} ou 1/10000^{ème}

Les équipes présenteront également un **projet d'intérêt intercommunal**. Celui-ci sera situé sur une superficie de 1 à 10 ha, inséré dans le « réseau nature ». Ce projet figurera sur un plan de masse à échelle 1/1000^{ème} ou 1/500^{ème}

Les propositions devront indiquer comment sont pris en compte la qualité architecturale, la qualité de la vie sociale et le respect de l'environnement. Les critères d'évaluation des qualités seront ceux du jury Internet (article 6 du règlement).

L'ouvrage « Référentiel pour la qualité du cadre de vie » servira de guide.

La date de clôture des inscriptions est le 30 novembre 2008 et celle de la remise des esquisses est le 15 février 2009 à Paris.

BIBLIOGRAPHIE DE BASE

Le site Internet www.arturbain.fr fournit les informations pédagogiques du SRA :

- le résumé du « Référentiel pour la qualité du cadre de vie ».
- les fiches du « Vocabulaire de l'art urbain » apportent une aide pour la représentation graphique et la composition urbaine. La fiche « plan du réseau nature » sera consultable en septembre.

Règlement du Concours International arturbain.fr

17^{ème} session 2008/2009

Article 1 : ORGANISATEUR

L'Association pour l'Art urbain dite Séminaire Robert Auzelle (SRA) – reconnue d'utilité publique (J.O. du 2 mai 2004), organise le « Concours international arturbain.fr » **en langue française**.

Article 2 : PARTICIPANTS et INSCRIPTION DES EQUIPES

o Le concours est ouvert à tous les enseignants et étudiants inscrits à l'Université et dans les écoles d'art, d'architecture, d'ingénieur, de paysage, d'urbanisme...
Il s'adresse plus particulièrement aux étudiants de MASTER.

o Les participants se regroupent en équipe pluridisciplinaire de 3 ou 4 membres, comprenant **un enseignant et deux ou trois étudiants, relevant d'au moins deux disciplines distinctes**.

o Chaque étudiant ne participe qu'à une seule équipe ; tout abandon d'étudiant doit être signalé.

o **Chaque enseignant peut coordonner plusieurs équipes, comme co-responsable de la qualité de l'esquisse avec les étudiants :**

- il renseigne et transmet la fiche d'inscription par courrier électronique.
- il veille au respect du règlement,
- il participe au jury Internet conformément à l'article 6 du règlement

L'inscription vaut adhésion des étudiants et de l'enseignant à l'association pour l'Art urbain (SRA). Elle dispense du versement de la cotisation pour 2008 et 2009.

Les directeurs des établissements d'enseignement sont invités à inscrire le Concours international dans le programme pédagogique de leur établissement.
Une convention de partenariat avec le SRA est envisageable.

Article 3 : CHOIX DU SITE

Chaque enseignant choisit le site d'étude en y associant la collectivité locale concernée (villages, bourgs, petites villes, communauté de communes, établissements publics...)

Article 4 : PRESTATIONS A RESPECTER

4.1 Format, mise en page, titre :

L'esquisse est à rendre sur **format A1** (59,4 × 84,1 cm) mode paysage horizontal.

Elle est **composée de 2 parties A2 portrait vertical** séparées au centre sur toute la hauteur par un espace blanc vertical de 1 cm de large.

Une **bande horizontale de 3 cm en partie supérieure** est consacrée pour le **Titre évocateur du projet** et le nom de la ville (ou la localité du projet) en Police Arial 60 pt caractère gras.

4.2 Présentation de l'esquisse :

De manière à faciliter la lecture en correspondance :

- la partie A2 de gauche présentera la situation Avant(analyse de la situation existante)
- la partie A2 de droite présentera la situation Après (intentions, proposition et programme)

4.3 Pièces graphiques

Partie Avant/ Analyse *Situation existante*

- un plan du territoire à l'échelle de 1/25000^{ème} ou 1/10000^{ème} ou une photo aérienne signalera :
 - les éléments naturels (espaces boisés, cours d'eau...),
 - les noyaux urbains (villes, bourg hameaux...) et les axes de déplacement et autres éléments structurants ...
- un plan du site (1 à 10 Ha) à l'échelle 1/1000^{ème} ou 1/500^{ème} (ou la photo aérienne) réservé au projet d'intérêt intercommunal;
- *Nota : Le site choisi pour le projet sera localisé par un cadre ou par une colorisation superposée;*

Partie Après / Proposition *Intentions et programme*

- un plan du « réseau nature » à la même échelle (1/25000^{ème} ou 1/10000^{ème}) fera figurer tous :
 - les espaces naturels existants et les espaces publics nouveaux aménagés assurant les transitions au sein du « réseau nature »;
- un plan de masse du projet d'intérêt intercommunal proposé à la même échelle (1/1000^{ème} ou 1/500^{ème}) avec le programme;

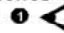
Les plans pourront être accompagnés de schémas et de séquences visuelles.

4.4 Mode de représentation :

- Tous les plans mentionnent les **échelles graphiques** correspondantes et le **Nord**

échelle : 1/2000



- Les coupes et façades (si elles sont nécessaires) seront en correspondance d'échelle avec les plans et disposés pour faciliter la lecture simultanée, plan/coupe ou plan/façade;
- Le **mode de représentation** de l'espace est indiqué dans le « *Vocabulaire de l'Art urbain* » (trame foncière, séquence visuelle, repère, fenêtre urbaine, plan de masse, plan de paysage...);
- **Les vues des « séquences visuelles » Avant/Après sont impérativement repérées** (numérotées et matérialisées par un angle de vue : ) sur les plans correspondants pour une lecture plan/vue;
- Les textes, en langue française, apparaissent sur fond blanc pour faciliter la lecture. Ils sont écrits en colonne de 15 cm de large et contiennent pour chaque partie « Avant » et « Après », 500 caractères maximum en police texte courant Arial 25 points, interligne 1,5 .

4.5 Présentation des qualités de la proposition :

- Pour la Partie Après, les qualités de la proposition seront mentionnées dans les trois rubriques distinctes :
 - **Qualité architecturale**
 - **Qualité de la vie sociale**
 - **Respect de l'environnement**

- **Une des vues de la proposition illustrera le titre évocateur.**



Article 5 : Modalités d'envoi du CD-Rom :

L'envoi postal est effectué à l'adresse suivante :

**S.R.A. _ Grande Arche
92055 PARIS LA DEFENSE CEDEX**

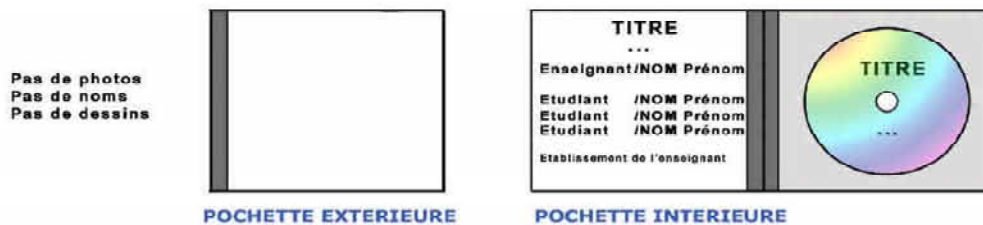
Le CD-rom comprend l'esquisse sous deux formats différents :

- o Un fichier JPG au format A1 (59.4 × 84.1 cm) d'une résolution de 100 pixels/cm soit 84100 X 59400 pixels, enregistré sous le nom : *titre_du_projet_a1.jpg*;
- o Un fichier JPG au format A4 (21 X 29.7 cm) d' une résolution de 100 pixels/cm soit 2970 X 2100 pixels, enregistré sous le nom : *titre_du_projet_a4.jpg*;

La pochette extérieure est vierge, réservée pour le code d'anonymat par l'organisateur.

La pochette intérieure contient le titre du projet, les noms, prénoms de l'enseignant et des étudiants et le nom de l'établissement de l'enseignant.

CD-Rom

**Article 6 : DEROULEMENT DU CONCOURS**

- o Publicité et lancement du concours : **mars 2008**
- o Rencontres et conférences: **octobre/novembre 2008**
- o Clôture des inscriptions par courriel: **30 novembre 2008**
(voir la fiche d'inscription à compléter sous la responsabilité des enseignants)
- o **Clôture des envois des esquisses sur CD-ROM : 15 février 2009**
- o Comité technique et comité de sélection (article 7)
- o Publication sur le site Internet des esquisses sélectionnés par le comité de sélection
- o Envoi sur CD-ROM des esquisses sélectionnés aux enseignants ayant participé au Concours
- o Transmission des notes des enseignants et publication des résultats
- o Remise des prix et exposition à Paris: **juin 2009**.

Des expositions et remises de prix peuvent avoir lieu dans d'autres villes et pays à l'initiative des enseignants et délégués locaux de l'Association pour l'Art urbain (SRA).

Article 7 : COMITE TECHNIQUE, COMITE DE SELECTION ET JURY INTERNET

7.1 Le comité technique du SRA examine et transmet au comité de sélection les esquisses en indiquant pour chacun d'eux :

ceux qui **ne respectent pas les dispositions des articles 2, 4 et 5 pouvant être mis hors de concours**.

ceux dont la **lisibilité** rend difficile la communication des idées (titre évocateur, comparaison avant/après, liaison texte-image...),

7.2 Le comité de sélection composé de professionnels experts (architectes, urbanistes, ingénieurs, économistes, plasticiens, paysagistes...) choisis par le SRA, examine toutes les esquisses.

Règlement III/IV

Il retient unanimement une sélection de 10 esquisses au moins qu'il estime exemplaires.

7.3 Le jury Internet est souverain, il est constitué par les enseignants ayant participé au concours. Chaque enseignant du jury reçoit préalablement un CD-Rom des esquisses sélectionnées et une grille d'évaluation. Il attribue à chaque esquisse sélectionnée (à l'exception de ceux auxquels il a participé) **une note de 1, 2 ou 3 points pour chacun des trois critères :**

- **qualité architecturale**
- **qualité de la vie sociale**
- **respect de l'environnement**

Le classement des esquisses sélectionnées est établi par le SRA après la transmission des votes des enseignants.

Nota : *Référentiel sur la qualité du cadre de vie* servira de guide aux enseignants pour leur notation.

Article 8 : PRIX ET MENTIONS (3 000 € de dotation)

- o Le « **Prix international arturbain.fr** » est attribué à l'esquisse qui obtient la meilleure note au classement général (1 500 €).
- o Les **trois « mentions »** (500 €) pour « qualité architecturale », « qualité de la vie sociale », et « respect de l'environnement » sont attribuées aux esquisses qui ont respectivement obtenu les meilleures notes dans chacun des trois critères. En cas d'ex-aequo la note au classement général départagera les esquisses.
- o Des mentions sont attribuées au regard du classement du jury internet.

Article 9 : RESPONSABILITES DE L'ORGANISATEUR ET COMMUNICATION

9.1 Propriété intellectuelle et artistique :

Les participants restent propriétaires des esquisses soumises au concours et de leurs droits d'exploitation. Néanmoins, l'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les esquisses proposées ainsi que le nom et la photographie des participants au concours, dans le but d'organiser des actions de relations publiques ou d'information dont il sera seul juge.

Toute personne physique ou morale qui souhaite utiliser les travaux des équipes doit adresser une demande à l'organisateur.

9.2 Responsabilité des organisateurs :

L'organisateur se réserve le droit, quel qu'en soit le motif, d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent concours. Il s'engage à en informer les participants, mais sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

9.3 Interprétation du règlement :

Le règlement du concours est consultable sur www.arturbain.fr

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'interprétation du présent règlement est de la seule compétence de l'organisateur.

9.4 Communication :

- o le **site Internet** www.arturbain.fr fera figurer les esquisses lauréates avec les noms de leur auteurs, l'avis du comité de sélection et leur classement,
- o la **publicité sur les résultats du Concours international** pour des publications sera adressée aux principaux journaux professionnels des pays concernés pour faire connaître les esquisses des lauréats,
- o un **CD-Rom** sur le thème et les résultats du Concours international sera réalisé à des fins pédagogiques,
- o **Une exposition** des esquisses sélectionnées pourra être organisée en accord avec l'organisateur.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à
arturbain@i-carre.net

ou

ou S.R.A. Grande Arche– 92055 – PARIS LA DEFENSE CEDEX
tél : 01.40.81.71.35– Fax : 01.40.81.73.90

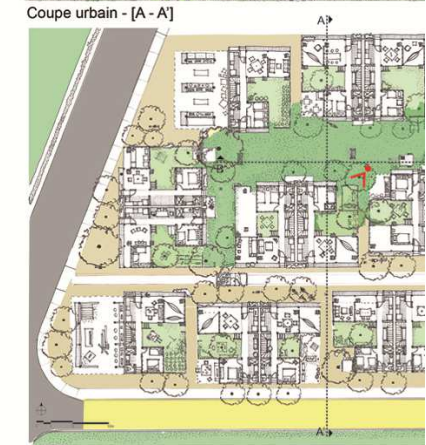
Depuis le marais jusqu'au jardin [San Marcos]



Le village de San Marcos est situé dans la région de "La Mojana" en Colombie, sur la rivière San Jorge. Sa croissance un **maîtrisée et désordonnée** fragmente le système de marais qui l'entoure, brisant les relations écologiques et environnementales de ceux-ci. Le manque de **planning urbain** et une architecture en **désaccord avec la nature**, ont obligée les habitants de San Marcos de lutter contre elle, au lieu de chercher une **harmonie** permettant le développement durable qui puisse enrichir sa **qualité de vie**.

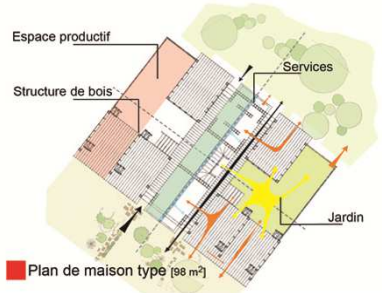
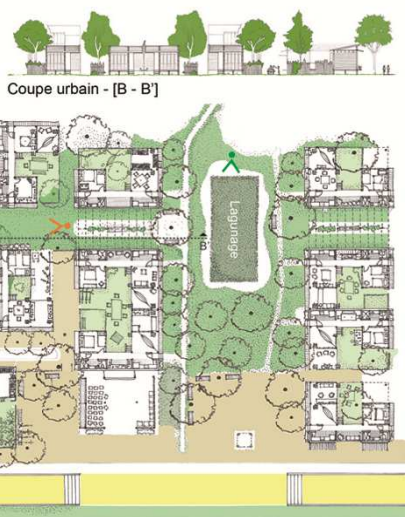


Comme une feuille transporte l'eau, leprojet approche le marais et la nature, jusqu'au jardin de chaque maison.



Détail - Projet d'inté

os/



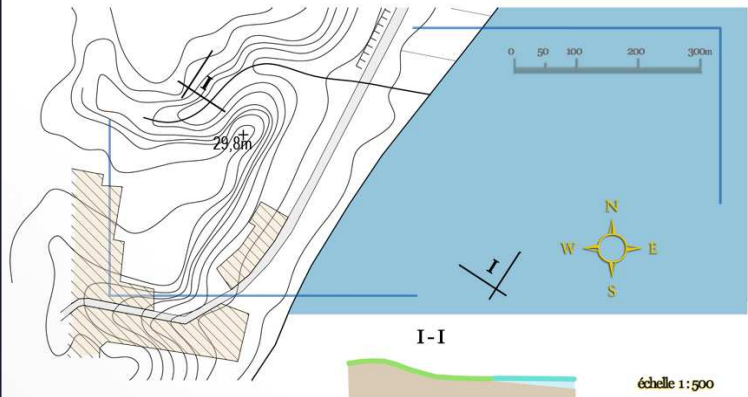
Le projet propose un **réseau naturel** développé à différents niveaux, qui serre les liens de l'homme et la ville avec le paysage et la nature, propose un parcours dès les marais jusqu'au jardin.

- Partant de la marais, le "réseau naturel" détache différents axes naturels qui récupèrent des corps d'eau et cousent la cité de parcs et de passages naturels.
- Elle est articulée à travers d'espaces récréatives, éducatives, et productives communautaires, qui utilisent la nature comme scène pour encourager l'interaction de la communauté.
- Il finit dans la maison transformé en jardin où il pénètre la vie privée lui apportant la nature et l'environnement qui l'entour.

Projet d'intérêt intercommunal.

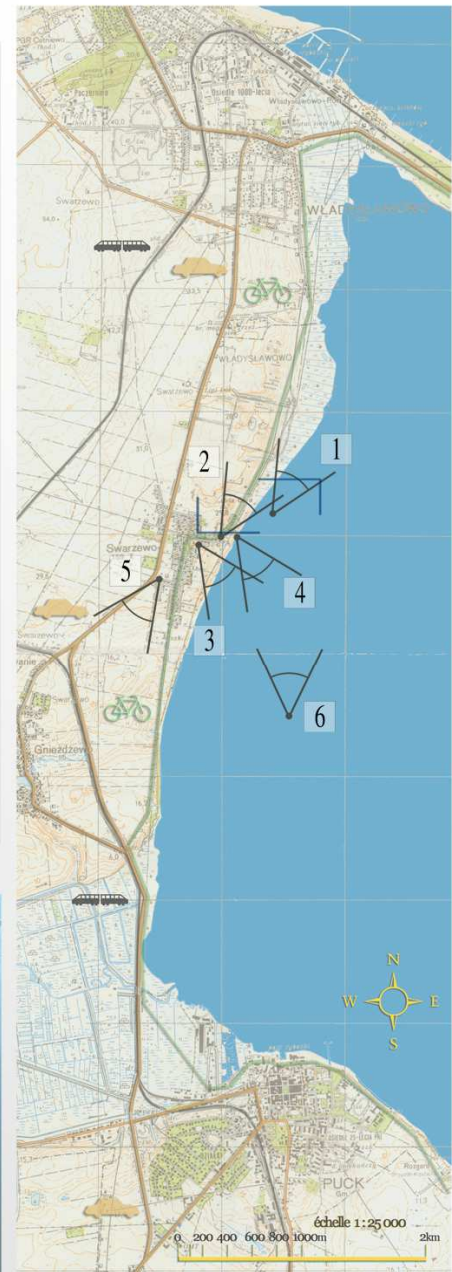
Mention Qualité architecturale - 500€

CONNEXION PAR VOIE MARITIME

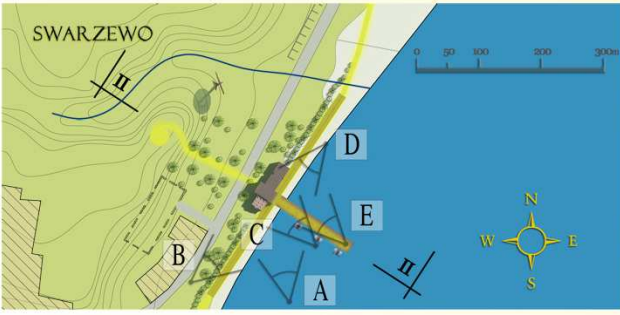


Norda (partie nord de la région Kaszuby) se flatte d'une localisation magnifique au bord de la Mer Baltique, réputé pour ses plages d'ambre. Pourtant, la région subit des essais mal coordonnés de l'aménagement qui détruit son charme.

L'unique écosystème de la Baie de Puck est successivement intoxiqué par des facteurs liés au transport particulièrement mal organisé, et par le tourisme. Il y a seulement une route et une ligne de chemin de fer qui relient les villes situées au bord de la Baie de Puck. Cela défavorise la cohérence de la région et la coopération pour son développement.



Władysławowo - Puck



échelle 1:500



La communication routière insuffisante et le manque d'un système organisé des services touristiques constituent un problème majeur pour la région.

Pour cela, on propose un ensemble d'embarcadères au bord de la Baie de Puck dans le segment Władysławowo - Puck (une possibilité de la continuation du trajet n'est pas négligée).

Afin d'en tirer profit d'un climat favorable, chaque embarcadère sera alimenté par une centrale éolienne.

Parmi des embarcadères, la navette feront un nouveau moyen de transport aquatique (alimenté uniquement par l'énergie solaire) et, au cas d'urgence, des ambulances aquatiques.

Les embarcadères constitueront également des centres du sport (praticable toute l'année).

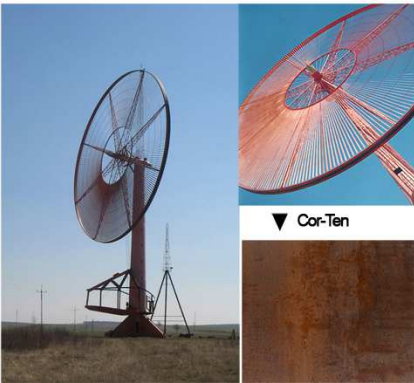


Navette aquatique, un prototype construit à la Polytechnique de Gdańsk.

▲ Ambulance aquatique, à présent ne pas utilisé au point suffisant.

Centrale éolienne; une nouvelle construction polonaise qui n'a pas encore été mise en application. ◀ Considérablement plus efficace, elle pose aussi moins de risque pour la santé et pour l'environnement que des centrales électriques existants.

▼ Sport la Baie de Puck.

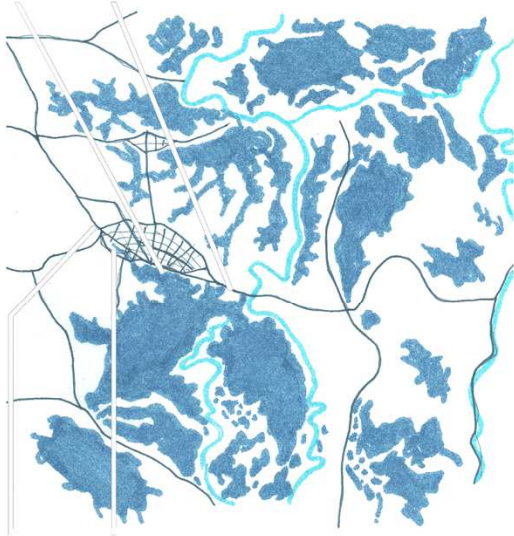


▼ Cor-Ten



Mention Qualité de la Vie Sociale - 500€

L'habitat intégral pour les logements a petit budget



La Mojana, au nord-ouest du pays, cette région est conçue comme la dépression Momposine, où se trouvent les fleuves San Jorge, Cauca et Magdalena. Dans cette région située à 28 mètres au dessus du niveau de la mer sont retenues les eaux des fleuves qui débordent, et est ainsi perpétuellement inondée durant approximativement 7 mois par an. Les Sinu, culture précolombienne qui se trouvait dans cette région, vivaient de la production agricole, puisque les inondations sont bénéfiques pour la qualité de la terre. Ils installaient leurs demeures en terrasses agraires plus élevées, leurs récoltes en "bosse de chameau" organisées en forme d'épis de blés permettaient l'interaction des cultures avec l'eau; enfin, ils détournaient l'eau des fleuves en rivières auxiliaires pour l'irrigation des cultures.

La construction de 50 hectares de logements dans la municipalité de San Marcos, Sucre, fait partie d'un programme d'expansion urbain dans une zone de marécages. Nous mettons en place en plus des 50 hectares de construction de logements un programme de développement d'équipements urbains et la réhabilitation en espace public des limites marécageuses de la ville.

Les 50 000 habitants de San Marcos sont en majorité des pêcheurs et agriculteurs qui, du fait de son intérêt stratégique dans le commerce agricole colombien, ont connu une croissance urbaine très forte sur une courte période de temps.

Dans le cadre de notre projet, nous allons prolonger une série d'anneaux existants en périmètre de la ville, et nous allons créer un espace vert en travers du cours d'eau qui représente la bordure de la ville. Avec une densité de moins de 50 logements par hectare, nous proposerons des logements incluant des jardins potagers ainsi que des mares de traitement des eaux situées à même ces jardins.

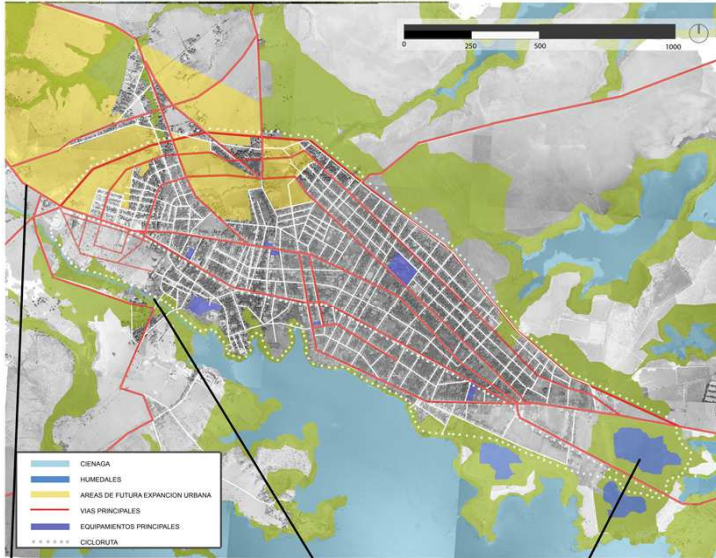
Les équipements proposent des centres de soin, d'éducation, de culture, et d'ateliers communaux où l'on favorisera l'auto construction des logements afin de permettre leur amélioration et agrandissement.



San Marcos, Sucre, Colombia



La récupération du bord du village de San Marcos le long de la marécage permettra de créer des espaces ouverts au contact de l'eau avec des espaces de circulation pédestres et des pistes cyclables. Cet axe récupérera les eaux usées pour les emmener vers les - de la marécage du traitement des eaux utilisant un procédé mélangeant des bactéries et des plantes oxygénées.



L'accès principal de San Marcos et de la région de Mojana. Le terrain est en face de cette voie.

Le cours d'eau existant sur ce terrain fait parti du système hydrologique de la marécage de San Marco. -Grâce- à celui-ci les eaux superficielles sont récupérées puis évacuées en cas d'inondation.

Le point de contact entre les écosystèmes du lac de San Marcos, du lac El Toro et la rivière San Jorge. Le point stratégique pour amortir l'expansion urbaine et les flux hydrologiques de la marécages.



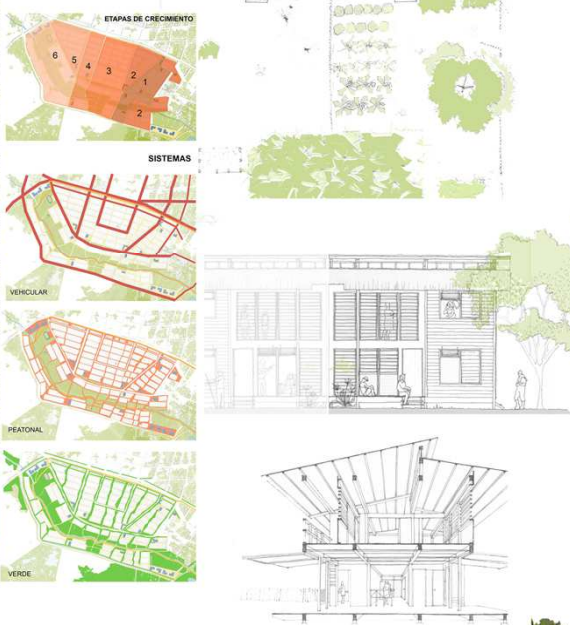
L'organisation en groupes de logements:

Les logements sont regroupés en pâtés de maison proposant des services à l'échelle locale (Poste, supérette, ...); Ils sont ensuite regroupés en paires, ce qui permet l'interaction de leurs habitants grâce aux jardins cultivables relativement ouverts au public. Ces jardins permettent la culture potagère et l'élevage à petite échelle, et incluent également une mare servant de traitement des eaux usées.

Les voies piétonnes sont aussi un espace de verdure important qui recycle les eaux des mares de traitement des eaux et les eaux de pluie. Ces coulées vertes débouchent sur des espaces publics ou sont situés les services locaux.

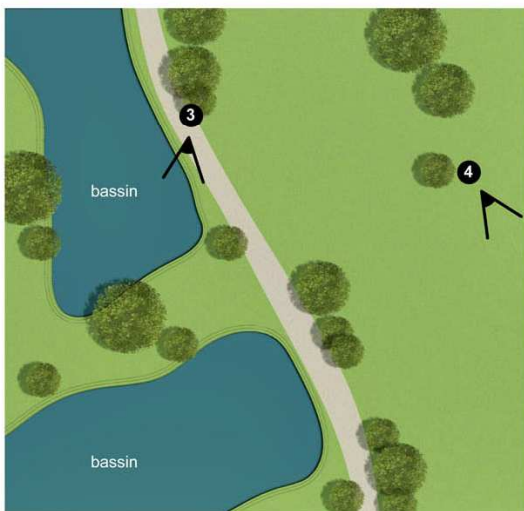
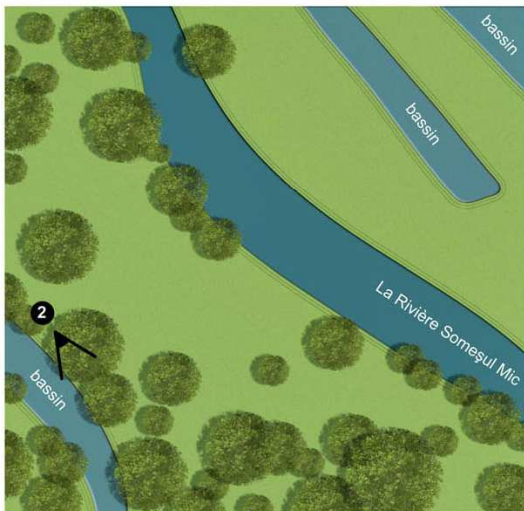
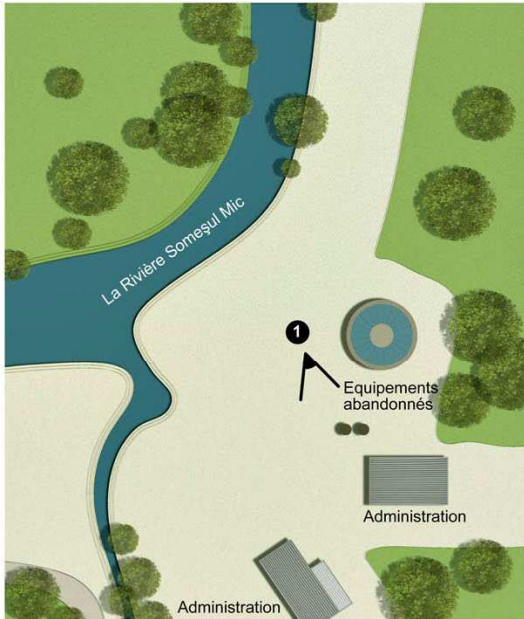


- 1. FIE DE ALBERGUE
- 2. SALAS DE ALBERGUE
- 3. POLIDEPORTIVO
- 4. EDUCACION
- 5. TALLER COMUNALES
- 6. ESCUELA
- 7. CENTRO SOCIAL
- 8. MERCADO
- 9. SALAS DE ALBERGUE
- 10. MERCADO
- 11. SALAS DE ALBERGUE
- 12. COMERCIO
- 13. PLAZA



Mention spéciale - 500€

PAYSAGES EN DEBATS ...natu



échelle 1/1000 plans de masse AVANT



plan réseau nature AVANT

zone d'étude
 le jardin botanique
 réseau d'espaces verts au bord de la rivière
 projet d'intérêt intercommunal
 zone commerciale

Florești

- commune devenue dans les dernières années « le dortoir » de la grande ville, qui a grandi et qui l'a étouffée
- population: 7504(statistique 2002)

Cluj-Napoca

- la plus grande ville de Transylvanie
- un des centres académiques, culturels et économiques les plus importants du pays
- population: 320.000(statistique 2002)
- depuis quelques années la ville se développe très vite
- le jardin botanique est le plus grand de Roumanie
- la Faculté d'Horticulture est l'une des plus importantes et renommées dans le pays

Le site:

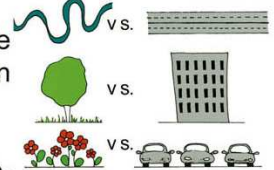
-protégé, appartient à la Compagnie de l'Eau Someș; il a été utilisé pour la captation et l'étude de l'eau

-aujourd'hui viable pour restructuration

-flore et faune spécifiques aux environnements humides

La zone naturelle a comme limite sud une route très agglomérée et bruyante (E60) qui la sépare d'une zone commerciale, dense et minérale.

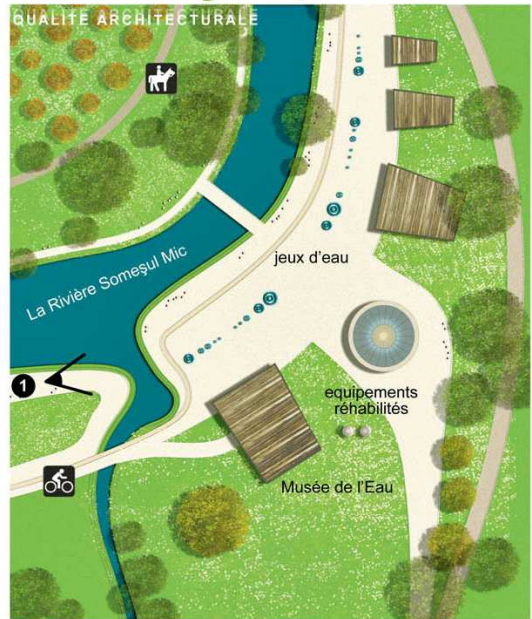
Le contraste « naturel – artificiel » qui existe entre les deux, est fort et crée une rupture dans un paysage très ségrégué.



rel, artificiel...où est la limite?



Floresti, CLUJ



Concept : passage progressif de la zone commerciale vers la zone naturelle, par l'embrassement des deux environnements qui suit la ligne de la rivière.

On est dans la zone périphérique de Cluj-Napoca et de la commune en même temps, qui se développe, en oubliant la vie sociale et le respect de l'environnement.

La nécessité principale regarde les espaces de loisir qui manquent. Donc, notre projet est un grand parc avec des zones thématiques, qui ont comme but la sensibilisation des gens à la préservation de l'environnement, à l'importance de l'eau et de la biodiversité.

Le parc comme art sociale



QUALITE DE VIE SOCIALE

Usages qui permettent la préservation de la faune et de la flore locale et qui sensibilisent la population à la gestion écologique des espaces naturels.



Usages plus animés qui favorisent les relations sociales et créent le passage entre la zone commerciale artificielle et la zone naturelle qu'on préserve au nord de la rivière.

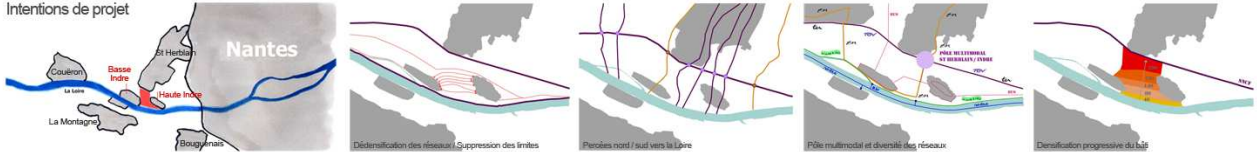


Mention spéciale - 500€

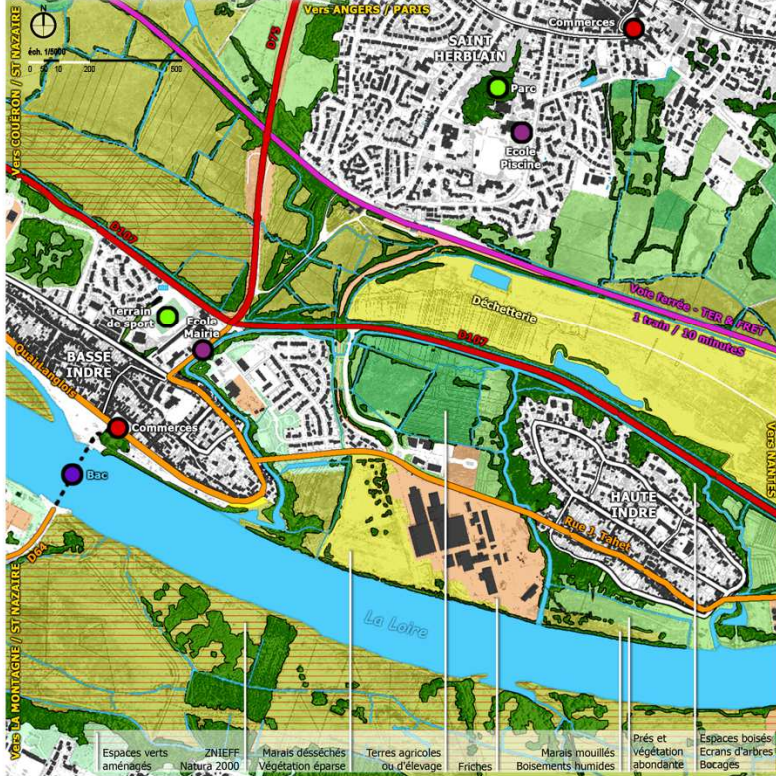
Haute Urbanité Biodiversifiée

D'un territoire industriel vers une Loire des loisirs

Intentions de projet



La richesse d'un paysage intercommunal entrecoupé de limites



Le site d'Indre, aux portes de la ville de Nantes, dispose de toiture et d'une identité industrielle, où les berges de la Loire s'en attendent. Par ses paysages urbains diversifiés et en r d'échanges où le fleuve, la route et le rail donnent une tram ses interstices et ses mutations une nouvelle ville, entre Ha

Sur ce site, la projection d'une polycentralité nantaise particip dense et trame verte fusionnent pour former une ville riche e et de l'eau. Deux corridors verts, traversés par des étiers nav et développent une frange riche en liens sociaux. Les trans généraux tels que le Parc Savant, les quais, les places ; aut



Dédensification bâtie progressive vers la Loire et trame végétale

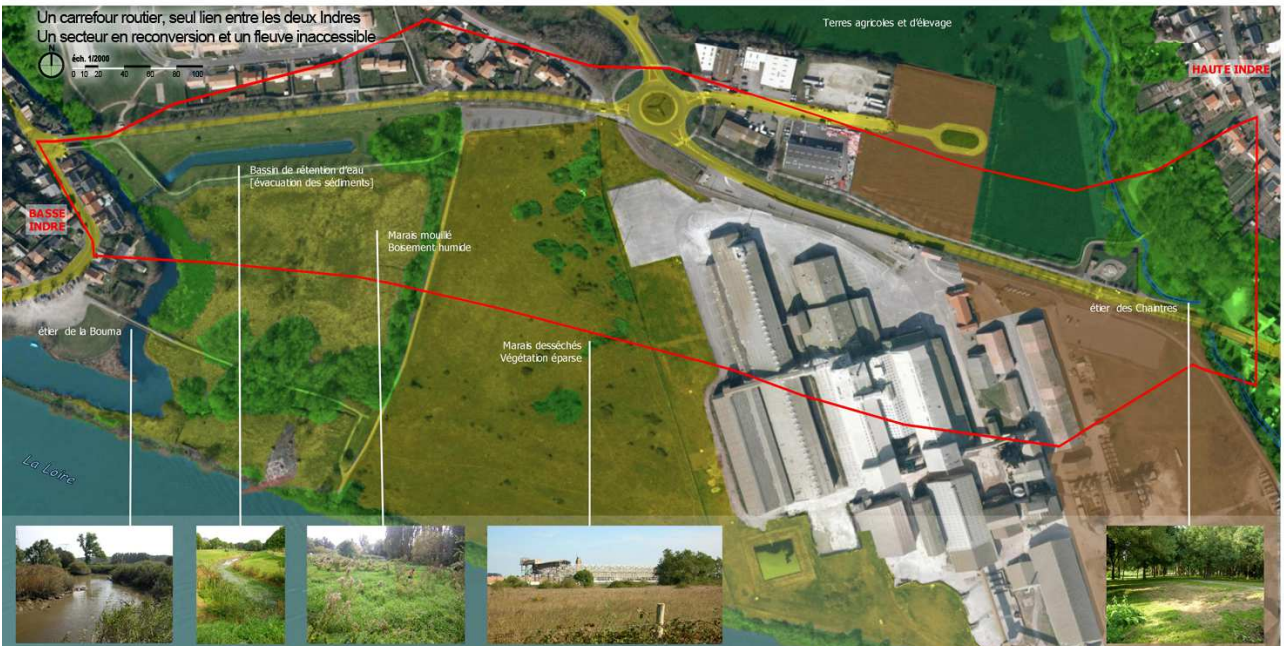


3 Habiter les parcs et les corridors, cultiver, naviguer, parcourir...

Coupe nord/sud d'un territoire fragmenté



Un carrefour routier, seul lien entre les deux Indres
Un secteur en reconversion et un fleuve inaccessible





se de territoires fragmentés, hétérogènes, mais porteurs d'histoire Loire sont en cours de reconquête (friches et espaces naturels) en mouvement, par la complexité des réseaux et des lieux. Une trame au site, ce carrefour urbain complexe accueillera dans le Haut Indre, Basse Indre et Saint Herblain.

participe à la redécouverte de la Loire et du grand paysage. Ville riche en biodiversité, par la régénérescence du contexte végétal et des rivières navigables, s'inscrit dans le respect de l'insularité indroise ; transports doux sont privilégiés à travers des espaces publics ; autant de respirations urbaines invitant à la pause.



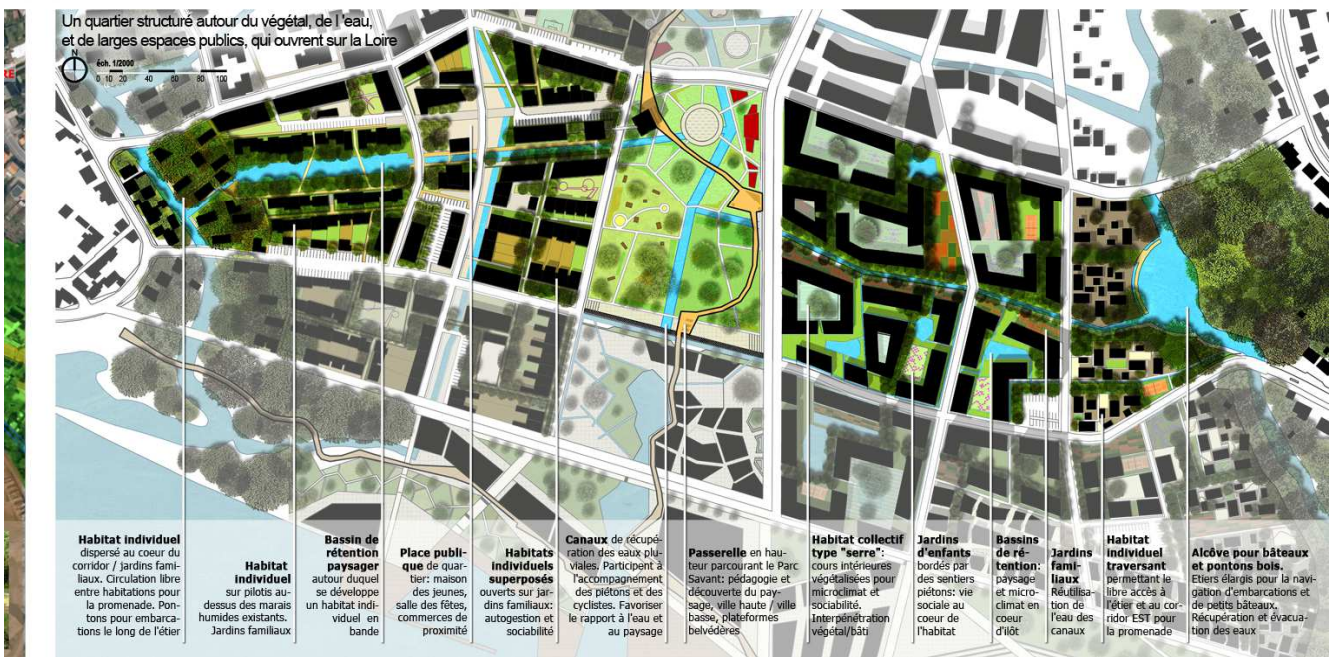
1 Les quais: un paysage social 2 Parc Savant et passerelle



4 Habiter la serre en coeur d'îlot : bâtiments multifonction et végétation



Coupe nord/sud d'un Parc Savant unificateur



Un quartier structuré autour du végétal, de l'eau, et de larges espaces publics, qui ouvrent sur la Loire

- Habitat individuel** dispersé au coeur du corridor / jardins familiaux. Circulation libre entre habitations pour la promenade. Pontons pour embarcations le long de l'éter
- Habitat individuel** sur plots au-dessus des marais humides existants. Jardins familiaux
- Bassin de rétention paysager** autour duquel se développe un habitat individuel en bande
- Place publique** de quartier: maison des jeunes, salle des fêtes, commerces de proximité
- Habitats individuels superposés** ouverts sur jardins familiaux: autogestion et sociabilité
- Canaux de récupération** des eaux pluviales. Participent à l'accompagnement des piétons et des cyclistes. Favoriser le rapport à l'eau et au paysage
- Passerelle** en hauteur parcourant le Parc Savant: pédagogie et découverte du paysage, ville haute / ville basse, plateformes belvédères
- Habitat collectif type "serre"**: cours intérieures végétalisées pour microclimat et sociabilité. Interpénétration végétal/bâti
- Jardins d'enfants** bordés par des sentiers piétons: vie sociale au coeur de l'habitat
- Bassins de rétention**: paysage et microclimat en coeur d'îlot
- Jardins familiaux** Réhabilitation de l'eau des canaux
- Habitat individuel traversant** permettant le libre accès à l'éter et au corridor EST pour la promenade
- Alcôve pour bateaux** et pontons bois. Eters élargis pour la navigation d'embarcations et de petits bateaux. Récupération et évacuation des eaux

Mention spéciale - 500€

LA TETE DANS LES NUAGES - BRACCIANO



Le lac de Bracciano situé au Nord de Rome fait l'objet de l'analyse. La ville de Bracciano, fort d'un passé historique, surplombe le lac et offre un panorama exceptionnel. Malheureusement elle entretient un rapport limité et négligé avec le lac et son parc naturel.

La nature est prépondérante tout autour du lac. Le projet cible les rives lacustres de Bracciano. Les services touristiques sont aujourd'hui délaissés et le cadre dévalorisé. La Faune et la Flore sont riches, tout particulièrement dans le domaine volatile.

L'objectif est de sensibiliser l'Homme à sa Nature environnante à travers des parcours pédestres, cyclables et didactiques et de permettre sa contemplation. L'observation des oiseaux s'effectue sur plus d'un kilomètre de côte. La connexion entre le lac et la ville est assurée par un sentier de randonnée comportant plusieurs étapes signalées par des points d'observation et d'information.



COUPE C-C' SCHEMATIQUE

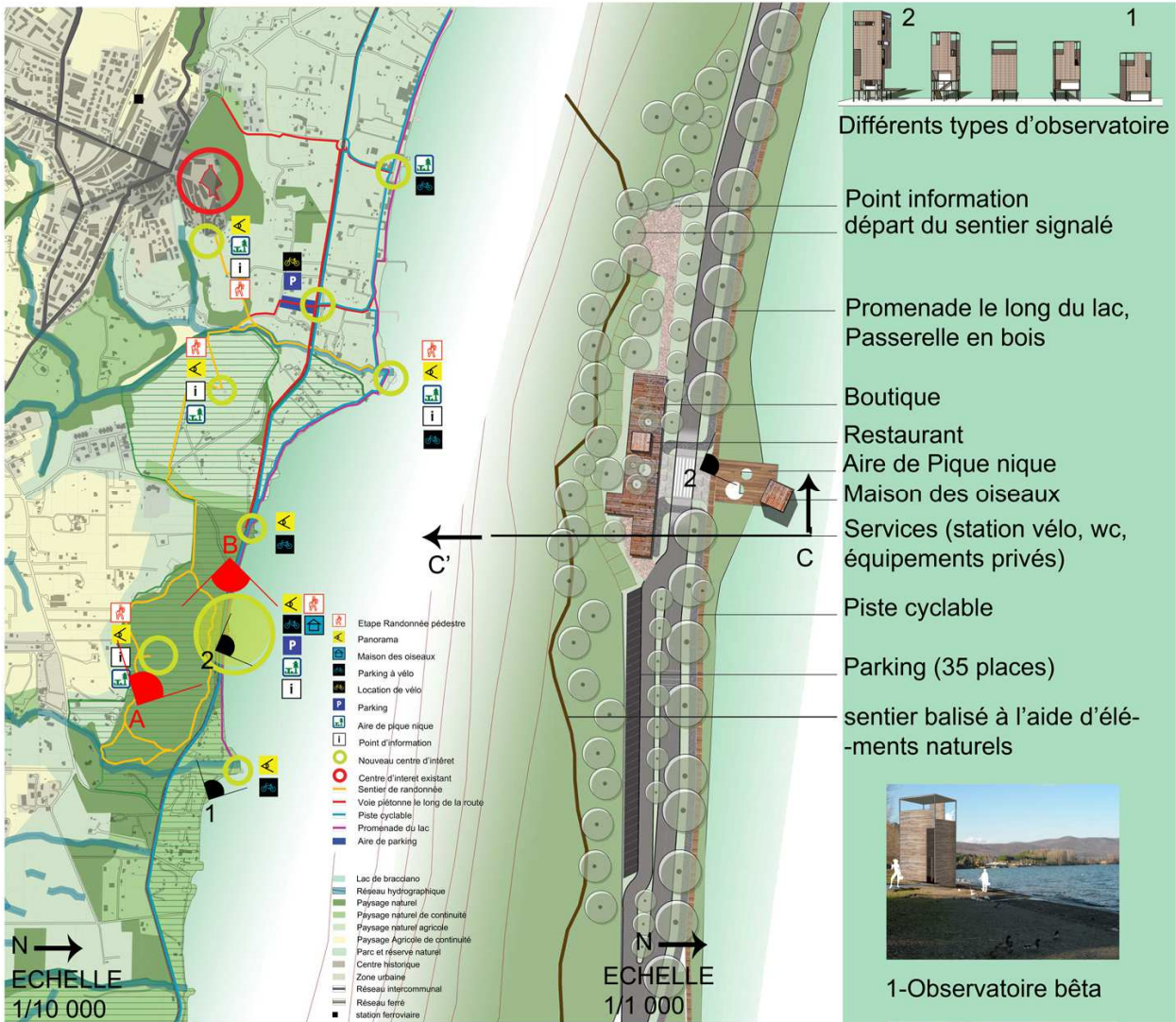


Cyclistes sur la route



Aire de pique nique

NO - ITALIE

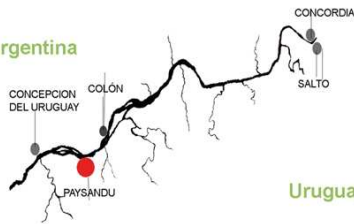


Mention spéciale - 500€

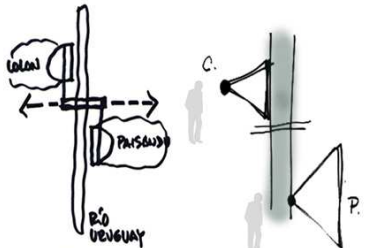
Plan Académique Binational



Argentina



Uruguay



Pont Binational Relation avec le fleuve

Deux bords un fleuve. Le bassin du fleuve Uruguay

Le bassin du fleuve Uruguay est une zone de conflit politique entre l'Argentine et l'Uruguay a cause de l'emplacement des infrastructures productives. Le ressource hydrique se transforme en excuse pour la division partielle des biens. Ces pays ne profitent pas appropriement de ce recours et de son potentiel comme une grande infrastructure hydrique capable de renforcer la génération d'un système culturel, productif et récréatif, dans une relation étroite avec l'eau.

Les situations détectées au niveau local et régional

- L'exode de la population entre 20 et 35 ans
- Une offre universitaire peu abondante
- Desaprovechamiento del Río Uruguay en términos de transporte fluvial y espacio de recreación.
- Utilisation inadéquate du fleuve Uruguay en termes de transport fluvial et comme un espace de récréation.
- Une absence de programmes d'infrastructure sociale.
- Des inondations fréquentes.

1

2

3

4

5

6

Ville de Paysandú
Échelle: 1/10000

MARAIS
Échelle: 1/1000

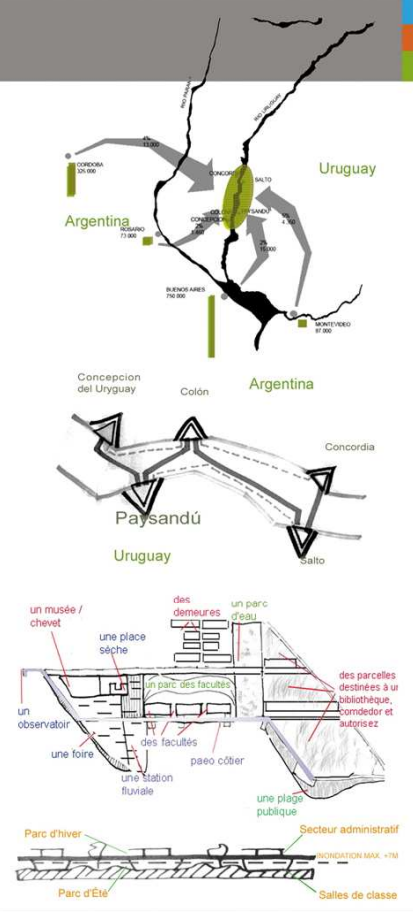
du fleuve Uruguay (PABRU)

Plan Académique Binational du fleuve Uruguay (PABRU)

Le PABRU est une initiative de SOS VILLES (un programme d'étude de l'Atelier de l'Amérique du Sud de l'Université de Buenos Aires) qui envisage la création d'un Pôle Universitaire et Récréatif à partir du développement de nouveaux programmes sur la côte des villes du bassin, avec l'apport d'un nombre réduit d'étudiants des noyaux urbains voisins. Un réseau d'unités décentralisées et interconnectées qui développe les potentialités du bassin hydrique. Ce travail restera comme facteur de production des projets pour les autorités municipales et on pourra s'en servir pour des projets urbains futurs.

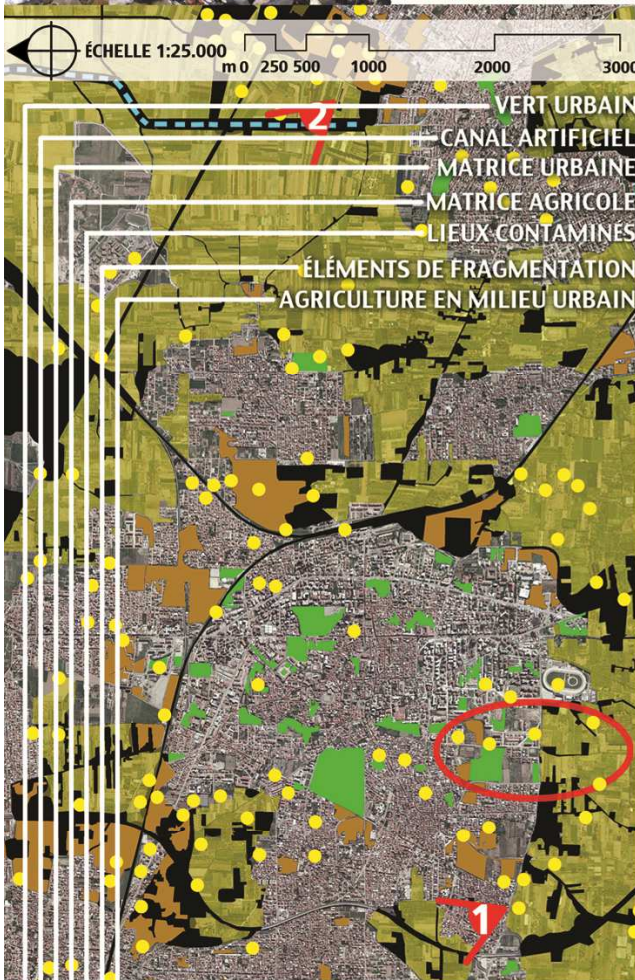
Les objectifs

- Une nouvelle infrastructure éducative et récréative pour les villes du bassin. Un plan maître pour Paysandú comme une étude cas témoin
- Apporter à la région des ressources humaines hautement qualifiées qui, intégrées entre elles, soient le moteur du développement régional au niveau public et privé. Encourager le développement de la vie sociale à partir de la création de nouvelles aires publiques
- Utilisation du fleuve comme le recours qui intègre et développe les villes et engendre de nouvelles architectures respectueuses de l'environnement.



Mention Respect de l'Environnement - 500€

PARC DE LA POUBELLE



LA "CONURBATION" AVERSAINE

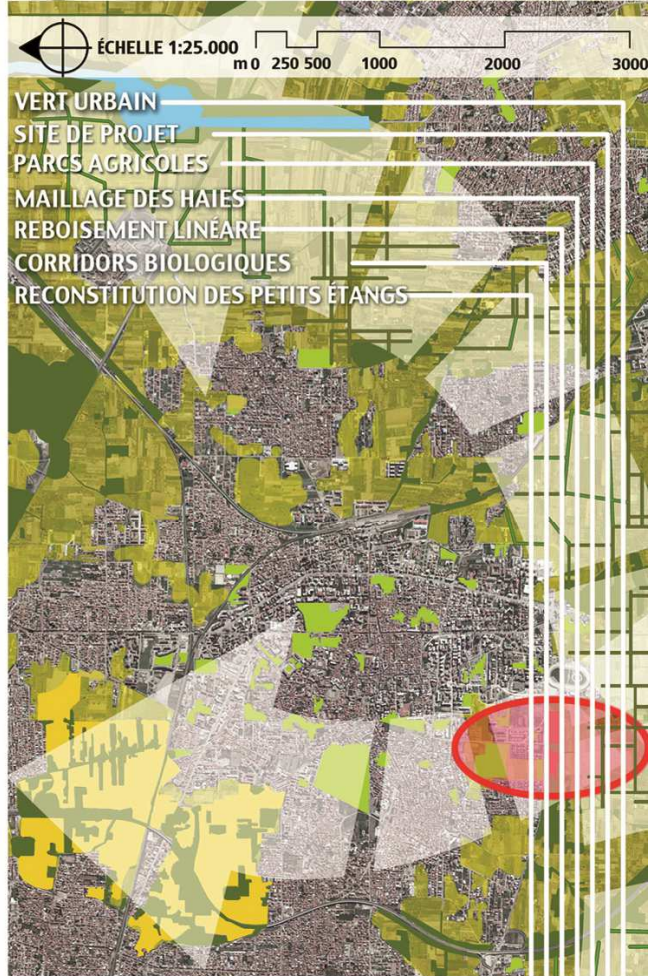
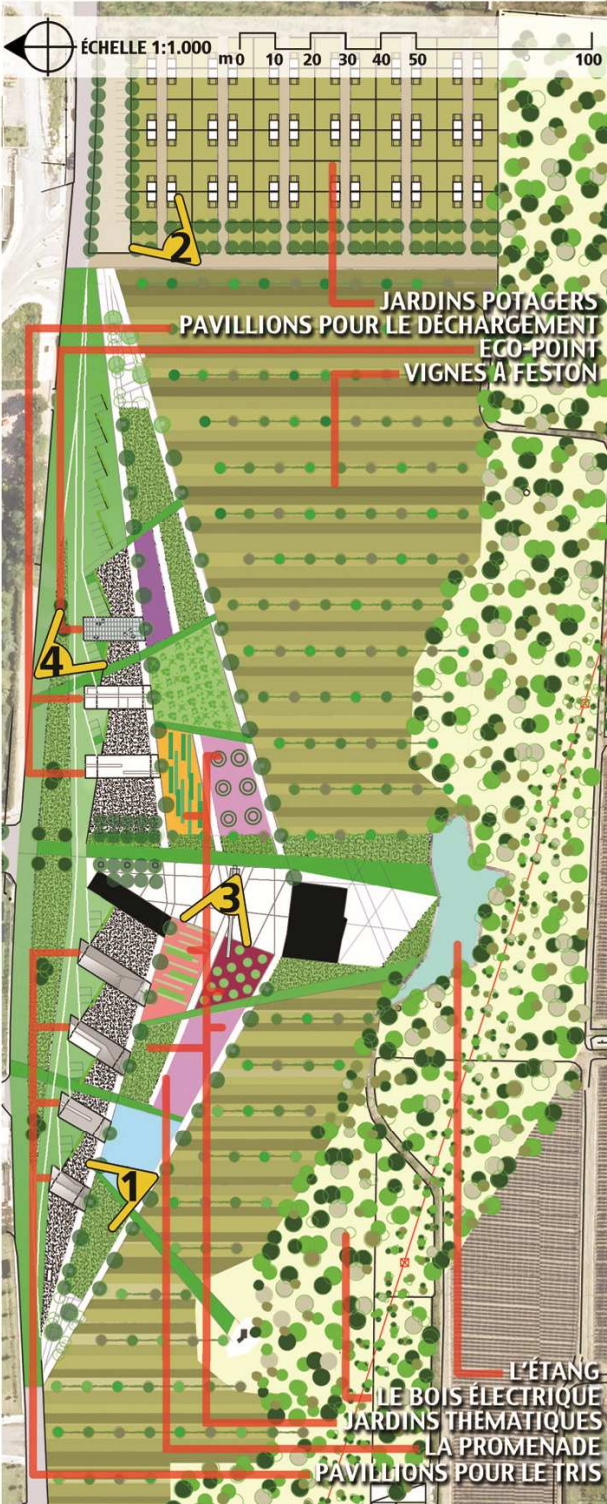


Aversa et Luciano sont deux petites villes de l'aire métropolitaine de Naples.

Les derniers processus d'urbanisation ont provoqué des phénomènes de dégradation écologique et paysagiste, attachés à l'édification désordonnée et à la prolifération des infrastructures, avec la perte de plus de 50% des terres agricoles qui sont été érodées. La dégradation a augmenté à cause d'une politique criminelle publique des déchets dans le campagnes.



AVERSA/LUSCIANO ITALIE



RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Objectifs:

- 1) Contribuer à la re-infrastructure naturelle pour favoriser la biodiversité et la requalification du paysage. Les parcs agricoles, conservant l'agriculture traditionnelle, à travers deux couloirs biologiques sont unis au réseau écologique régional.
- 2) Contribuer à la résolution du problème de la gestion des poubelles par des actions exemplaires qui unissent loisir, information, éducation et font partie du système des espaces verts prévus. Ceux-ci intégrés dans un parc de 9,8 ha.



QUALITÉ ARCHITECTURALE

QUALITÉ DE LA VIE SOCIALE

QUALITÉ DE LA VIE SOCIALE

QUALITÉ DE LA VIE SOCIALE



Conclusion

Prix national arturbain.fr (10 décembre 2008)

Séminaire
ROBERT AUZELLE
arturbain.fr

Les maires, les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'oeuvre ont répondu au thème "Composer avec la nature, territoires intercommunaux et petites villes" par :

1/ Une promenade bordée d'espaces de rencontres intergénérationnelles, reliant le centre-ville au littoral.

Saint-Gilles-Croix-de-Vie



2/ Un parcours intercommunal bordé d'espaces publics le long d'une rivière et un réseau de circulations douces.

Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne



3/ Un réseau d'espaces publics le long d'un village avec plantation participative des habitants.

Englos



4/ La réouverture d'une rivière et un sentier piéton intercommunal.

Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Bièvre



Concours international arturbain.fr (9 juin 2019)

Séminaire
ROBERT AUZELLE
arturbain.fr

Les enseignants et étudiants des équipes pluridisciplinaires internationales ont répondu à la problématique du thème "Composer avec la nature, territoires intercommunaux et petites villes" par :

1/ Une **composition à deux échelles** à partir d'une trame foncière respectant le milieu naturel, allant jusqu'au détail de l'environnement proche des habitations.



" Depuis le marais jusqu'au jardin "

2/ L'**accessibilité à tous** facilitée par une **liaison maritime intercommunale**



"Connexion par voie maritime "

3/ Des compositions à **échelle humaine**



"L'habitat intégral pour les logements à petit budget "

4/ Des **parcours thématiques de sensibilisation pédagogique et culturelle au paysage**



"Paysages en débats"

5/ Des espaces publics aux **usages variés**



"Le parc de la poubelle"

6/ Des projets en **harmonie avec leur environnement**

Annexes

- Articles de presse
- Prochain thème de réflexion 2009-2010

Articles de presse



L'Allée des histoires extraordinaires

PRIX DE L'ART URBAIN

Saint Gilles Croix de Vie reçoit le prix National Arturbain 2008

Le 10 décembre dernier, la Ville a reçu, à Paris, des mains de Monsieur Hubert Falco, Secrétaire d'Etat chargé de l'Aménagement du Territoire, le Prix National Arturbain 2008 pour la réalisation de la coulée verte, baptisée dans le cadre du concours : " l'Allée des histoires extraordinaires ".



De gauche à droite : Robert-Max Antoni, Président de l'Association Arturbain, Stéphanie Burgaud, responsable communication de la ville, Patrick Nay, Maire de Saint Gilles Croix de Vie et Hubert Falco, Secrétaire d'Etat chargé de l'Aménagement du Territoire.

Monsieur Hubert Falco a félicité " la Ville pour cet aménagement exemplaire et son caractère très identitaire qui donne envie d'aller la découvrir... ". Une belle reconnaissance pour les différents acteurs du projet !

Six opérations d'aménagement remarquables en France, sélectionnées pour leur exemplarité en matière de qualité de la vie sociale, architecturale et de respect de l'environnement, étaient en compétition après une première pré-sélection sur le terrain en novembre : la Ville de Pacé (Ile et Vilaine), la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne (Marne), la Ville d'Englos (Nord), la Communauté de Communes Vallée de la Haute-Bruche (Bas Rhin), le Syndicat d'aménagement de la Vallée de la Bièvre (Essonne) et la Ville de Saint Gilles Croix de Vie. Tous les projets en lice devaient illustrer la définition de l'Art Urbain, et notamment le thème retenu cette année : " Composer avec la nature ", territoires intercommunaux et petites villes..., le terme " composer " s'entendant aussi bien au sens de la conception que de la conciliation. L'exposé des différentes opérations (2 minutes de présentation de la ville et 6 minutes de présentation du dossier) s'est fait à l'Institut National de l'Histoire de l'Art devant un parterre de professionnels de l'aménagement (architecte urbaniste, paysagiste, aménageur...). Les maires des villes concernées et les six maîtres d'ouvrage ont attribué un prix et trois mentions. Le public à Paris et dans les salles organisatrices a voté pour le prix de la meilleure communication. Pour la première fois, la cérémonie était retransmise en direct sur Internet.



Pour l'occasion, la municipalité avait organisé une petite réception dans la salle des mariages de l'hôtel de ville pour retransmettre l'évènement. La récompense a donc pu être partagée par tous.

Palmarès

- > Le prix Arturbain.fr 2008 :
Ville de Saint Gilles Croix de Vie pour la coulée verte, l'allée des histoires extraordinaires
- > La mention qualité architecturale :
CDC Epernay Pays de Champagne pour le parcours nature intercommunal de la charte paysagère
- > La mention qualité de la vie sociale :
Commune d'Englos pour la composition paysagère, espaces publics et paysage nord
- > La mention respect de l'environnement :
Syndicat intercommunal d'Aménagement de la Vallée de la Bièvre pour les réseaux de la Vallée, protection et promenade
- > La mention de la meilleure communication :
Ville de Saint Gilles Croix de Vie.

Pour celles et ceux qui souhaiteraient visionner la retransmission de cet événement : www.arturbain.fr

Le Prix Arturbain est organisé par l'association pour l'Art Urbain, dit Séminaire Robert Auzelle (SRA), sous le haut patronage du Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables. Pour promouvoir la qualité du cadre de vie, l'association reconnue d'utilité publique invite chaque année des équipes pluridisciplinaires du cadre de vie à réfléchir sur un thème dans le sens de la définition de l'Art urbain qu'en donne le SRA : "Ensemble des démarches pluridisciplinaires conduisant à créer ou à transformer des ensemble urbains avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement".

adresse:
 Jean Boutillet,
 l'union.fr
 esse.fr

l'Union 12/12/08

ÉPERNAY

Mention Bien pour les réalisations paysagères

L'Hors du Rû, le Gué du Pré-salé ou encore le jardin humide ont valu à la communauté de communes d'Épernay de recevoir la mention qualité architecturale du prix national Art urbain.

Le prix national Art urbain est décerné par le Séminaire Robert Auzelle, une association d'utilité publique qui fait la promotion de l'art urbain : « l'ensemble des démarches qui créent ou transforment les ensembles urbains avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la vie sociale et du respect de l'environnement ». Mercredi, ce prix était remis à Paris, et la cérémonie était retransmise à l'hôtel de

communauté. En effet, la communauté de communes a été sélectionnée parmi les six finalistes avec la celle de la Haute Bruche (Bas-Rhin), le syndicat intercommunal de la Vallée de la Bièvre (Essonne), la commune d'Englos (Nord), celle de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée) et enfin Pacé (Ille-et-Vilaine).

Épernay défendait son parcours intercommunal de « lieux



L'Hors du Rû, à Pierry, faisait partie du parcours intercommunal de la charte paysagère récompensé.

de vie entre nature et culture ». Une série d'aménagements mettant en scène l'identité « rivière » : le jardin humide à Chouilly, le gué du Pré-salé à Piviot et le jardin de l'Hors du Rû à Pierry. Des lieux de détente et de promenade reliés par un réseau de circulation douce « en cohérence avec le cadre de vie du vignoble champenois ».

À Paris, ce sont les architectes Benoît Vignes et Ariane Smythe qui ont défendu leurs réalisations, accompagnés de Martine Boutillet, vice-présidente de la CCEPC chargée du patrimoine et des paysages.

Près de 200 élus communautaires du mandat en cours et du précédent étaient invités à la retransmission de la cérémonie

à l'hôtel de communauté. En effet, certains projets avaient été mis en place sous la présidence précédente. Ils étaient appelés à voter pour le meilleur exposé parmi les six présentés. Finalement, seulement douze élus étaient présents, accompagnés de représentants du pays d'Épernay.

À 19 heures, les exposés ont

commencé. S'ils duraient plus que les huit minutes réglementaires, l'organisation le faisait savoir. Mais quand Martine Boutillet a pris le micro, on ne l'a plus arrêtée. Elle a invité à « chausser ses bottes de sept lieues », pour découvrir Épernay en comparant ses espaces verts à des « saveurs ». Un discours bien ficelé qui lui a valu les applaudissements nourris des douze présents dans la salle du 13^e régiment.

Puis tous les téléspectateurs ont été appelés à voter pour la meilleure communication. Épernay a recueilli la totalité des suffrages des présents. Un résultat « un poil partisan », dont on a fait part au jury par téléphone. Ce dernier a élu lui, le meilleur projet. « On fait quoi pendant la délibération, on peut y aller ? », interrogeait un élu. À l'écran, un orchestre a fait patienter le public. Mais c'est le verre de l'amitié qui retiendra tout le monde. Et comme ça durait, on n'a pas attendu le résultat final pour ouvrir la bouteille de champagne.

Verdict, Épernay ne reçoit « que » la mention qualité architecturale. La CCEPC a atteint la finale et ne repart pas les mains vides. Pour la petite histoire, c'est Saint-Gilles-Croix-de-Vie qui l'a emporté sur les deux tableaux : projet et communication.

Rémi Havyarimana

PRIX ARTURBAIN

Saint-Gilles-Croix-de-Vie, lauréate

La 12^e édition du prix Arturbain, organisé chaque année par le séminaire Robert-Auzelle, avait pour thème : « Composer avec la nature, territoires intercommunaux et petites villes ». Elle a récompensé la création d'un corridor biologique à Saint-Gilles-Croix-de-Vie en Vendée.

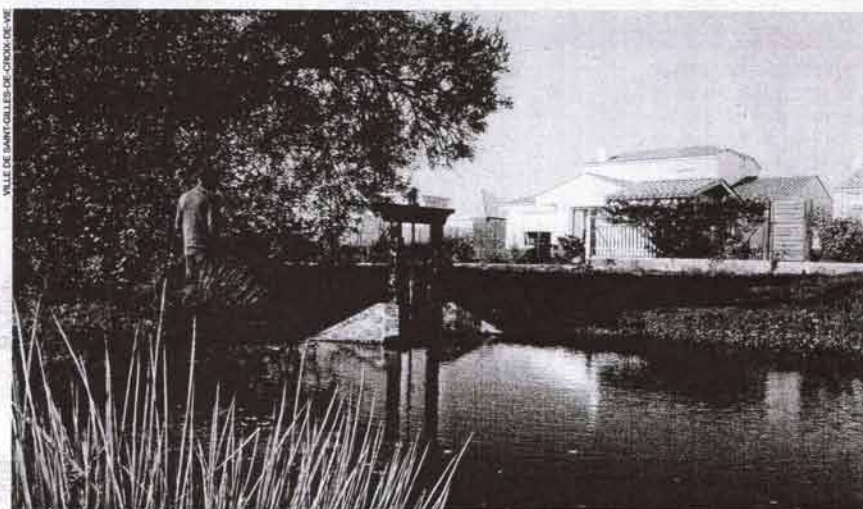
Cité maritime et balnéaire, Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée) risquait de subir les conséquences de son succès touristique. À l'est de la commune notamment, des projets de lotissements sur des parcelles privées allaient étirer le tissu urbain, sans réelle qualité des espaces publics. Pour contrer cette banalisation annoncée, la commune a décidé de l'aménagement d'une promenade piétonne et cyclable, inscrit au Plan local d'urbanisme.

Sur un linéaire de 1650 m, une coulée verte de 9 ha, dont la moitié négociée avec les lotisseurs, relie les nouveaux quartiers au cordon dunaire. Densément plantée, avec 419 arbres et 876 arbustes, elle fixe une trame bocagère qui structure le tissu pavillonnaire. Des prescriptions concernant les clôtures des terrains privés assurent une cohérence paysagère à l'ensemble.

Ponctuée de sept plans d'eau, dont trois servant à stocker les eaux de pluie, la coulée verte est aussi un corridor biologique. Le bois mort y est conservé sur place et entassé pour fournir un refuge aux insectes. La gestion économe de cet espace correspond aussi à une volonté de limiter le plus possible la minéralisation des sols : allées de sable, vastes surfaces enherbées, passerelles de bois... Jalonnant le parcours, des bornes, inspirées des bittes d'amarrage du port, racontent aux promeneurs de pittoresques histoires locales. Le prolongement au nord de cet espace public est à l'étude, l'idée étant de le raccorder à la piste cyclable départementale reliant la Roche-sur-Yon à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

YANNICK NOOIN ■

► **Maîtrise d'ouvrage** : Ville de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. ► **Assistance à maîtrise d'ouvrage** : CAUE de la Vendée. ► **Maîtrise d'œuvre** : Gilles Garos, architecte (mandataire) ; Flor Insectes, Johanna Villenave-Chasset, entomologiste ; Yvan Larboulette, designer (bornes d'interprétation historique). ► **Date de livraison** : 2006.



La coulée verte, longue de 1650 m, est conçue comme un grand espace public qui relie les nouveaux quartiers de lotissements à la mer.

Pour éviter un étalement urbain uniforme en périphérie de la commune, Saint-Gilles-Croix-de-Vie a établi une coupure verte de 9 ha, une promenade cyclable et piétonne ponctuée de bassins de stockage des eaux de pluie.



Mentions

Mention Qualité architecturale

Communauté de communes Epernay-Pays de Champagne (CCEPC, Marne), pour l'aménagement de son parcours intercommunal entre villages, champs, cours d'eau, forêt et vignoble.

► **Maîtrise d'ouvrage** : communauté de communes Epernay-Pays de Champagne (CCEPC). ► **Maîtrise d'œuvre** : Benoît Vignes et Ariane Smythe, architectes-paysagistes ; Alain Martin, BET voiries ; Stéphane Gombaudo, BET hydraulique.

Mention Qualité de vie sociale

Commune d'Englos (Nord), pour la valorisation de ses espaces publics et paysagers au nord de la commune.

► **Maîtrise d'ouvrage** : commune d'Englos. ► **Assistance à maîtrise d'ouvrage** : CAUE du Nord. ► **Maîtrise d'œuvre** : Sylvain Flipo, agence Empreinte, architecte-paysagiste.

Mention Respect de l'environnement

Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB), pour l'aménagement des rives du cours d'eau.

► **Maîtrise d'ouvrage** : SIAVB. ► **Maîtrise d'œuvre** : services techniques du SIAVB.

PRIX

Saint Gilles Croix de Vie, grand vainqueur du concours «Art urbain 2008»



L'ALLÉE DES HISTOIRES EXTRAORDINAIRES de Saint Gilles Croix de Vie a remporté deux distinctions: le Grand Prix et celui de la Communication.

Hubert Falco, secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire a décerné le Prix national arturbain. fr 2008 le 10 décembre dernier à Paris. Organisé pour la 12^e année consécutive par l'association du même nom et présidée par Robert Max Antoni, ce prix qui a mis en valeur 6 opérations avait pour

thème « composer avec la nature ». Trois prix et trois mentions ont été décernés, le public Parisien et celui qui était présent dans diverses salles de province ayant voté pour celui de la meilleure communication. Pour la première fois, la cérémonie était retransmise en direct par Internet. ■

Le palmarès

- **Prix arturbain. fr 2008**: Saint-Gilles-Croix-de-Vie pour l'Allée des Histoires extraordinaires
- **Mention qualité architecturale**: Communauté de communes Épernay Pays de Champagne pour le Parcours nature intercommunal de la Charte paysagère
- **Mention qualité de la vie sociale**: ville d'Englos pour ses espaces publics et paysagers
- **Mention respect de l'environnement**: Syndicat intercommunal d'aménagement de la Vallée de la Bièvre pour les Réseaux de la Vallée
- **Meilleure communication**: Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Prix national arturbain.fr 2008 pour l'Allée des histoires extraordinaires

L'association pour l'Art urbain (séminaire Robert-Auzelle), présidée par Robert-Max Antoni, a récompensé en 2008 des démarches d'aménagement soucieuses de "Composer avec la nature".

Pour sa 12^e édition, le prix national arturbain.fr a eu le privilège d'accueillir un ministre, Hubert Falco, secrétaire d'État à l'Aménagement du territoire auprès de Jean-Louis Borloo, qui règne sur le vaste MEEDDAT /1. Hubert Falco, qui n'oublie jamais de rappeler sa fonction de maire de Toulon et son expérience d'élu local et départemental, s'affirme ainsi au fil des semaines comme le ministre de l'Urbanisme. C'est lui en effet qui a ouvert la rencontre nationale des agences d'urbanisme au Havre, le 23 octobre, et qui a remis le Grand prix de l'urbanisme à David Mangin, le 16 décembre. Pour réussir le Grenelle de l'environnement, le ministre s'est réjoui de pouvoir s'appuyer sur des démarches comme celle de l'association pour l'Art urbain, dont les trois objectifs – qualité architecturale, qualité de la vie sociale, qualité de l'environnement – participent à l'évidence de l'actuelle "révolution du développement durable". Plus modestement, les opérations présentées visant à "Composer avec la nature" dessinaient un cadre de vie agréable pour les habitants, tout en s'inscrivant dans la définition d'un urbanisme humaniste. C'était particulièrement le cas de l'Allée des histoires extraordinaires, lauréat du prix national arturbain.fr 2008,

défendu avec talent par Patrick Nayl, le maire de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85), au point que ce projet a aussi remporté le prix de la meilleure communication décerné par le public participant à la cérémonie. Cette "allée" est en fait une "coulée verte" inscrite au PLU de cette cité maritime de 7 000 habitants, avec une triple vocation :

- réaliser une coupure d'urbanisation en s'appuyant sur une trame bocagère qui borde et structure les nouveaux quartiers ;
- permettre une liaison piétonne et cyclable sécurisée entre les nouveaux lotissements et l'espace littoral, dunes et plages ;
- transmettre la richesse de l'histoire locale et favoriser les rencontres intergénérationnelles.

Une jolie opération s'inscrivant bien dans l'esprit de la démarche du séminaire Robert-Auzelle, qui prépare maintenant son concours annuel international destiné à des équipes d'étudiants, lui aussi sur le thème "Composer avec la nature".

A. L.

1/
Ministère
de l'Écologie,
de l'Énergie,
du Développement
Durable et de
l'Aménagement
du Territoire.



Pour en savoir plus

Le site : www.arturbain.fr
Le n° 351 (nov.-déc. 2006) de la revue *Urbanisme* avec le dossier "Espaces ordinaires", réalisé en partenariat avec l'association pour l'Art urbain.



L'équipe de l'Allée des histoires extraordinaires

Ville de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, CAUE de la Vendée, Maison familiale et d'apprentissage La Bouchère, Yvan Larboulette, designer (Nantes), créateur des bornes d'interprétation historique, conseil municipal des jeunes de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, collègue Garcie Ferrande, Ligue pour la protection des oiseaux, Flor'Insectes, Dr Johanna Villenave-Chasset, entomologiste, association La Citadelle (éducation à l'environnement), Gilles Garos, architecte paysager (Nantes).
Les chiffres clés : 91 268 m² d'espaces verts, dont 48 415 m² publics (45 822 m² acquis pour la réalisation de l'opération), 1 650 m de promenade, 419 arbres plantés, 876 arbustes, 13 passerelles, 1 écluse, 7 plans d'eau dont 3 bassins d'orage végétalisés.



Les mentionnés

- Mention "protection de l'environnement" (remise par Metalco) au syndicat intercommunal d'aménagement de la vallée de la Bièvre (91) pour les "Réseaux de la vallée, protection et promenade".
- Mention "qualité architecturale" (remise par ADPI Architectes et Ingénieurs, filiale d'Aéroports de Paris) à la communauté de communes Épernay-Pays de Champagne (51) pour le "Parcours nature intercommunal de la Charte paysagère".
- Mention "qualité de la vie sociale" (remise par la CEGI) à la commune d'Englos (59) pour "Composition paysagère, espaces publics et paysage nord".

Deux autres opérations ont été présentées : le quartier Beausoleil à Pacé (35), conçu par l'atelier Philippe Madec pour la commune de Pacé, et "Le paysage, c'est l'affaire de tous !", démarche pilotée par la communauté de communes de la Haute-Bruche (67).

#20

Mars 2009

L'URB

liaison urbaine

Espace Public

Prix national Arturbain

Saint Gilles Croix de Vie, lauréate 2008

Organisé par l'association pour l'Art urbain dite Séminaire Robert Auzelle (SRA) sur la thématique 2008 « Composer avec la nature... », le Prix national arturbain trouve une magnifique expression dans le projet simple, opiniâtre et finalement citoyen de la commune de Saint Gilles Croix de Vie. Ce projet illustre une fois encore que le développement durable repose souvent sur le bon sens, à condition qu'il soit porté par une volonté politique inébranlable.



Face à l'étalement, à la densité et à la démesure des grandes agglomérations, les petites villes et les communautés de communes constituent l'alternative au développement urbain. La qualité de leur cadre de vie est fondamentalement liée à la présence de la nature. Six opérations exemplaires ont illustré cette thématique. Des centaines de personnes ont suivi leur présentation à distance par TV Internet le 10 Décembre. Le Séminaire Robert Auzelle (SRA) félicite l'URB pour son reportage sur « L'Allée des histoires extraordinaires », et invite à consulter les cinq autres opérations sur www.arturbain.fr.

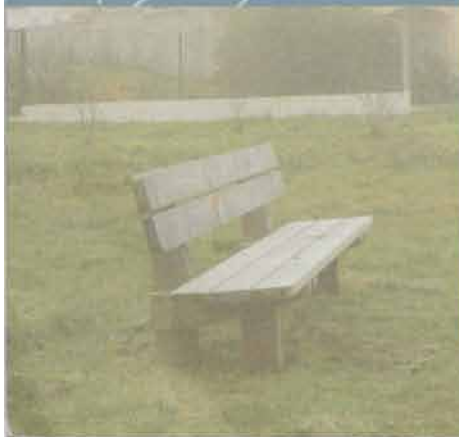
Robert-Max Antoni
Président de l'association
pour l'Art urbain dite Séminaire Robert Auzelle



Composer avec la nature

À la question complexe composer avec la nature dans la ville nous avons tenté d'apporter une réponse en valorisant des éléments naturels dans un milieu urbain, des éléments identitaires, attractifs et de gérer au mieux la biodiversité, c'est à l'évidence une réponse aux attentes de la population qui s'est très vite approprié le site. Interface terre et mer, cet espace sensible s'inscrit dans l'esprit du Grenelle de l'environnement, protéger les milieux et conjuguer valorisation du patrimoine culturel de la terre et de la mer.

Patrik NAYL
Maire de Saint Gilles Croix de Vie



L'Art urbain à la rencontre de la nature

L'Association pour l'art urbain (séminaire Robert-Auzelle) fait de "Composer avec la nature" son thème de travail pour les années 2008 et 2009.

C'est avec sa verve habituelle que Jean-Yves Chapuis, enseignant, consultant et vice-président de Rennes Métropole en charge des formes urbaines, est intervenu à l'occasion de l'assemblée générale, le 19 février, de l'Association pour l'art urbain (séminaire Robert-Auzelle). L'Association avait en effet retenu comme thème central de l'année 2007 "Reconsidérer le lotissement". En l'absence regrettée de Marcel Albert, maire des Herbiers, lauréat du prix 2007 arturbain.fr (cf. *Urbanisme* n° 358) et nouveau membre du conseil d'administration de l'Association, Jean-Yves Chapuis était donc le seul à présenter des démarches concrètes. Menées par l'agglomération de Rennes, elles font désormais référence, que ce soit à Chantepie, à Acigné ou à Saint-Jacques-de-la-Lande (dont le maire, Daniel Delaveau, est le successeur probable d'Edmond Hervé à la mairie de Rennes). Mais, au-delà de son plaidoyer pour le polycentrisme de la ville archipel, l' élu rennais a insisté sur la nécessité de prêter attention aux évolutions sociologiques, soulignant que les deux tiers des ménages de l'agglomération avaient des revenus inférieurs à 2 500 euros. La question d'une offre de logements adaptée reste donc prégnante. D'où un PLH de 50 millions d'euros, contractualisé commune par commune, a insisté Jean-Yves Chapuis, avec un objectif de 4 500 nouveaux logements par an, dont la moitié de sociaux.

Dans un tout autre registre, Bernard Reygrobellet, auteur d'une étude du Conseil économique et social (CES) sur "La nature en ville - Biodiversité et urbanisme" /1, a regretté que le Grenelle de l'environnement ait finalement peu évoqué la biodiversité alors que, selon lui, "densité et biodiversité doivent conclure un mariage de raison". Ce qui suppose notamment de conduire des actions de sensibilisation pour convaincre les élus et le grand public.



Pour en savoir plus
www.arturbain.fr

Message visiblement entendu du côté de l'Association pour l'art urbain, qui va faire de "Composer avec la nature", tout particulièrement dans les territoires peu urbanisés, son thème de travail en 2008, que ce soit donc pour le concours arturbain.fr, qui mobilise des équipes d'étudiants, ou pour le prix arturbain.fr, qui récompense des villes et des entreprises. Pour Robert-Max Antoni, son président, c'est

également être fidèle à la définition de l'art urbain léguée par Robert Auzelle et qui insiste sur le respect de l'environnement, dont la biodiversité est une composante essentielle. | A. L.



Metalco mécène de l'Association pour l'art urbain

C'est une vision qualitative de la ville qui a rapproché Metalco, leader européen du mobilier urbain, de l'Association pour l'art urbain, dont l'entreprise est devenue un des principaux mécènes. Dirigeant de la filiale française du groupe italien, Philippe Bourachot n'est pas un nouveau venu dans le secteur, qu'il suit depuis plus de 20 ans. Dans un contexte où la demande de mobilier urbain est en pleine expansion, Metalco entend continuer à "refuser la banalité" et "l'incohérence entre ses produits et le monde de la ville". D'où un travail avec des concepteurs pour mettre au point des gammes cohérentes telles que Corten Style avec le designer Marc Aurel. Comme l'explique Philippe Bourachot, "nous devons composer avec une position d'industriel, nous ne pouvons pas faire du sur-mesure, mais nous faisons du prêt-à-porter haut de gamme", avec pas moins de huit collections.

À naviguer entre la France et l'Italie, siège de la maison mère et de l'unité de production (située à Castelminio en Vénétie), Philippe Bourachot mesure bien les différences entre les deux pays : en Italie, le mobilier urbain est plus appréhendé comme produit de consommation que l'on peut changer, alors qu'en France, il est associé à la pérennité : 10, 15 ou 20 ans de durée. En Italie, on n'a pas peur d'un design très contemporain ; de leur côté, les Français ont une vision plus utilitaire, la protection du piéton plutôt qu'un élément d'architecture. Tout le pari de Metalco est de proposer de concilier les deux. En tout cas, le partenariat avec l'Association pour l'art urbain constitue pour Metalco "une manière de se remettre en question, de s'ouvrir à d'autres problématiques." Avec, au fond, la volonté d'être en amont sur les projets et de discuter avec les concepteurs. | A. L.

1/
Disponible à la
Documentation
française.

Prochain thème de réflexion

Dans le prolongement des réflexions et propositions sur les thèmes: *Reconsidérer le lotissement* (2007/2008) et *Composer avec la nature* (2008/2009), le Séminaire Robert Auzelle propose à ses membres et partenaires, aux élus, aux universitaires et aux professionnels du cadre de vie de s'interroger pour l'année 2009/2010 sur :

Le centre urbain et son environnement accessibles à tous *petites villes et territoires intercommunaux.*

Préambule :

Pour des raisons liées à l'histoire du développement urbain et de l'urbanité, les centres des petites villes (moins de 20000 habitants) et des villages importants regroupent les services publics, les commerces, les emplois. Ils sont fréquentés par les habitants des communes voisines. Ces territoires disposent souvent d'un patrimoine naturel et agricole important permettant, mieux que dans les grandes agglomérations, d'accueillir le développement urbain et garantir l'équilibre entre le bâti et la nature. Cela impliquera que les aménagements aient pour objectif d'améliorer la qualité et l'attractivité du cadre de vie des territoires intercommunaux.

A titre d'exemple, un centre-ville relié par des « circulations douces » à une « place publique » à un « parc »..., desservis par un réseau intercommunal de transports, répond à ces préoccupations.

A partir de situations existantes, les opérations candidates au Prix national arturbain.fr et les projets présentés au Concours international arturbain.fr feront ressortir les améliorations apportées au cadre de vie. Celles-ci concerneront :

- Les conditions d'accès aux centres urbains spécifiques à chaque territoire (littoral, montagne, plaine, grande agglomération...) tenant compte de la localisation des lieux d'emplois, de services et d'équipements publics;
- L'utilisation de nouveaux modes de transports réduisant, ou se substituant, à l'usage de la voiture individuelle ;
- La fréquentation du centre urbain et de son environnement facilement praticables et sûrs pour « toute personne ».

Dans ces conditions la qualité du cadre de vie s'évaluera à partir du « Référentiel pour la qualité du cadre de vie » (cf www.arturbain.fr), et en priorité au regard des *références* ci-dessous :

- Recherche d'aménagements facilitant à toute personne l'accessibilité aux bâtiments et aux espaces recevant du public (*qualité architecturale*)
- Possibilité donnée à toute personne d'accéder plus facilement au centre urbain (*qualité de la vie sociale*)
- Economies en aires de stationnement et en énergies résultant de l'usage des moyens de transport (*respect de l'environnement*).

Le thème 2009/2010 et les règlements du Prix national et du Concours international seront portés à la connaissance du public et auprès de la presse concernée après l'assemblée générale du SRA qui aura lieu le mardi 10 Février 2009.

Composer avec la nature, territoires intercommunaux et petites villes

Dossier documentaire sur le thème de réflexion 2008
Prix national arturbain.fr 2008 et
Concours international arturbain.fr 2008-2009

SUR L'ART URBAIN ET L'ETHIQUE DU CADRE DE VIE

- **L'Art urbain pour les villes de demain**
(villes nouvelles d'Ile-de-France)
2004, éd. Certu
- **L'Art urbain**, dossier documentaire
2004, éd. Certu
- **La place publique, lieu de vie sociale**
2006, éd. Certu
- **Référentiel pour la qualité du cadre de vie**
2007, éd. Certu
- **Reconsidérer le lotissement**, comme ensemble urbain à mesure humaine
2007, éd. Certu
- **Composer avec la nature**
2008, éd. Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement
- **Le centre urbain et son environnement accessibles à tous**
2009, éd. Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement
- **Le Vocabulaire français de l'art urbain**
2010, éd. Certu
- **Valoriser les espaces vides oubliés**
2010, éd. Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement
- **Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain?**
2011, éd. Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement
- **Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature**
2012, éd. Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement
- **Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités**
2013, éd. Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité
- **L'espace public au cœur du renouvellement urbain**
2014, éd. Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité
- **De l'espace public**
2015, éd. Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité
- **De l'art urbain**
2015, éd. Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité
- **De l'éthique du cadre de vie**
2015, éd. Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité
- **Pour un espace public heureux**, mis en valeur par la lumière et les arts
2016, éd. Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité